

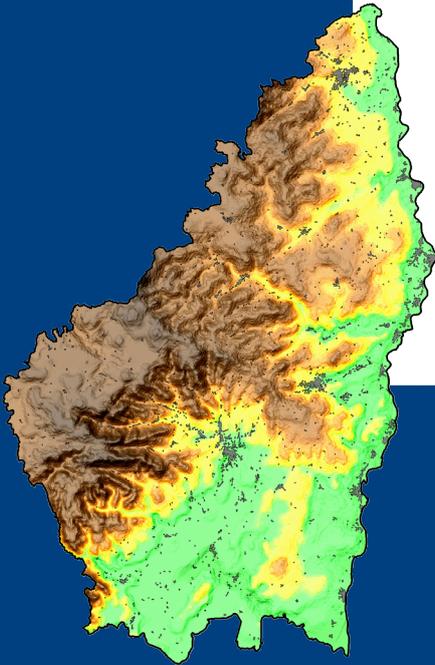


PRÉFET
DE L'ARDÈCHE



2017

Rapport annuel des services de l'Etat en **ARDÈCHE**





Le mot du Préfet



SOMMAIRE

1/ LA SÉCURITÉ ET LA PROTECTION DES POPULATIONS

- 1.1 La sécurité routière
- 1.2 L'ordre public
- 1.3 La défense et la sécurité
- 1.4 La sécurité civile
- 1.5 La sécurité sanitaire et environnementale

2/ LE DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ ET DURABLE DES TERRITOIRES

- 2.1 L'intercommunalité et l'aide aux collectivités
- 2.2 Le soutien à la ruralité
- 2.3 La protection des milieux naturels et du patrimoine
- 2.4 Les infrastructures
- 2.5 L'agriculture

3/ L'EMPLOI ET L'ÉCONOMIE

- 3.1 S'engager pour l'emploi et la croissance
- 3.2 Accompagner et soutenir les entreprises
- 3.3 Lutter contre la fraude
- 3.4 Insertion dans la vie active et retour à l'emploi

4/ LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ

- 4.1 La lutte contre les discriminations
- 4.2 La lutte contre les exclusions
- 4.3 La santé
- 4.4 Le sport, la culture et le tourisme
- 4.5 L'enseignement et la formation
- 4.6 La vie démocratique et la citoyenneté

5/ LA MODERNISATION DES SERVICES DE L'ÉTAT



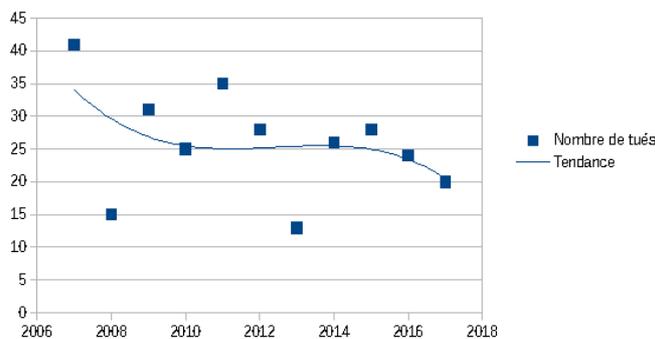
LA SECURITE ROUTIERE

L'évolution de l'accidentologie routière entre 2012 et 2017

Par rapport aux statistiques nationales, l'Ardèche présente les spécificités suivantes :

- ➔ taux de personnes tuées pour 1 million d'habitants : **+ 37 %** / moyenne nationale ;
- ➔ personnes tuées pour 1 million d'habitants (18-24 ans) : **+ 70 %** / moyenne nationale ;
- ➔ auteurs d'accidents mortels (conduite sous stupéfiants) : **+ 60 %** / moyenne nationale ;
- ➔ non port de la ceinture parmi les tués : **+ 57 %** / moyenne nationale ;
- ➔ non port du casque parmi les tués : **+ 120 %** / moyenne nationale ;
- ➔ la grande majorité des accidents mortels (**72 %**) sur des routes bidirectionnelles : **le passage de la limitation de vitesse de 90 à 80 km/h devrait permettre de sauver de nombreuses vies dans notre département.**

Evolution du nombre de tués sur les routes ardéchoises depuis 2007



L'année 2017 se termine avec une diminution du nombre tués, celle-ci est stable depuis 2015 :

- ➔ en 2015 : **28 tués**
- ➔ en 2016 : **24 tués**
- ➔ en 2017 : **20 tués**

Les principales causes d'accidents mortels en 2017 restent les comportements à risque du conducteur : conduite dangereuse, alcool, stupéfiants, vitesse excessive ou non adaptée.

Statistiques 2012-2016 (source ONISR)

	Personnes tuées (pour 1M d'habitants)			part dans la mortalité des personnes tuées				Routes hors agglomération sans séparation centrale		Taxus parmi les tués	
	tous âges	des 18-24 ans	des 65 ans et +	en deux roues moteur	avec conducteur novice	avec conducteur alcoolisé	avec conducteur drogué	% tués	Nbre de tués + blessés	non port de la ceinture	non port du casque
Ardèche	74	210	102	24 %	21 %	22 %	36 %	72 %	26	33 %	11 %
Auvergne-Rhône-Alpes	54	123	67	22 %	22 %	29 %	22 %	57 %	32	25 %	-
France métrop.	53	122	64	23 %	22 %	30 %	22 %	56 %	29	21 %	5 %

L'accidentologie

	2016	2017
Accidents corporels	66	57
Nombre de blessés	77	82
Nombre de tués	2	0

Les contrôles

Les opérations de contrôle

	Classique	Vitesse jumelle	Vitesse CSA (Contrôle sanction Automatisé)	Alcoolémie
2016	4 027	108	193	718
2017	3 961	57	397	640

Les opérations de dépistages

	2016	2017
Nombre de dépistage alcoolique	2 671	1 785
Dont positifs	144	172

Les infractions relevées

	2016	2017
Alcoolémie contraventionnelle	32	39
Alcoolémie délictuelle	111	133
Vitesse hors CSA*	223	205
Vitesse CSA*	5 341	7 294

* CSA : contrôle de section automatisé.

La lutte contre l'insécurité routière

Il a été relevé **16 076 infractions** au cours de l'année 2017 dont :

- 2 944 infractions à la vitesse,
- 487 relatives aux règles de priorité,
- 2 058 pour conduite sous l'emprise de l'alcool,
- 253 sous l'emprise de produits stupéfiants.

FOCUS

La suspension administrative et le retrait des permis de conduire sont en forte hausse, en 2017, sur le département :

- ➔ 703 suspensions soit +17,5 %
- ➔ 616 retraits soit +19,15 %



2 225 dépistages ont été effectués soit une hausse de 86,50 % grâce à l'arrivée, courant septembre, des kits de détection des stupéfiants avec le prélèvement salivaire.

Cette action forte a permis de faire baisser le nombre de tués sur les routes ardéchoises

Les actions de prévention en faveur de la sécurité routière

Les acteurs (associations, forces de l'ordre, services de l'État, collectivités locales et professionnels), engagés pour réduire le nombre de victimes de la route, sont mobilisés et agissent sur tous les fronts, de la formation à la diffusion de la culture, de la sécurité routière à la prévention de risques, en passant par la répression des infractions aux règles du code de la route.

Le recours renforcé aux immobilisations de véhicules

La loi n°2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et programmation pour la performance de la sécurité intérieure (LOPPSI 2), a donné au Préfet le pouvoir de procéder à l'immobilisation administrative immédiate du véhicule pour les infractions suivantes :

- ➔ conduite sans permis malgré une interdiction prononcée par les juges ;
- ➔ récidive de conduite en état alcoolique ou sous l'emprise de stupéfiants ;
- ➔ récidive de grand excès de vitesse (supérieur à 50 km/h).

Plusieurs opérations de prévention et de contrôles ont été organisées en 2017 :

- ➔ **opération « trajectoires »** : organisée par la gendarmerie, elle sensibilise les deux-roues,
- ➔ **opération « piétons banalisés »** : organisée par la gendarmerie pour identifier et réprimer tous comportements dangereux (téléphone au volant),
- ➔ **opération coordonnée de contrôles renforcés** : avec l'appui de l'unité zonale CRS de Lyon,
- ➔ **projet de création d'un pedibus** à Vals-les-Bains qui fait l'objet d'une réflexion approfondie.



Le contrôle automatisé

Le réseau routier Ardéchois est constitué de 3 600 km de routes départementales et d'une route nationale (RN 102) de 85 kms.



FOCUS

Le radar d'Aubenas (à proximité du tunnel de Baza) et celui des Assions (D.104A) installé dans le hameau de La Ribeyre flashent le plus.

23 radars sont installés et repartis selon leur nature dont :

- ➔ **17 radars fixes** (14 sur RD et 3 sur RN) ;
- ➔ **3 radars « vitesse moyenne »** (2 sur RD et 1 sur RN) ;
- ➔ **2 radars « passage à niveau »** (1 passage à niveau surveillé) ;
- ➔ **1 radar** (dit de chantier) installé entre Saint-Péray et Saint-Agrève sur la RD.533.

Les itinéraires protégés

Des emplacements sont définis pour installer un radar autonome mobile qui sera positionné sur un côté ou l'autre d'un itinéraire.

Un itinéraire est en service sur la RD.533 entre Saint-Péray et Saint-Agrève et 3 sont en cours de réalisation sur les secteurs suivants :

- ➔ RD 82 entre Andance et Davézieux ;
- ➔ RD 107 entre Viviers et Alba la Romaine ;
- ➔ RD 290 entre St Just d'Ardèche et Vallon Pont d'Arc (route des gorges de l'Ardèche).



Les actions de sensibilisation

Dans le domaine de la lutte contre l'alcool au volant, des actions de sensibilisation en présence des forces de l'ordre ont été organisées dans des établissements scolaires, des lieux festifs, des discothèques, et au bord des routes, lors d'opérations contrôles / prévention (distribution d'alcool-test, alternatives aux contraventions,...).

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

**PLUS VOUS ROULEZ VITE
PLUS LES CONSÉQUENCES
SONT IRRÉVERSIBLES**

En ce qui concerne la vitesse, un travail sur les infrastructures est engagé en collaboration avec les gestionnaires routiers avec notamment une réflexion sur la cohérence des limitations de vitesse.

Le grand public a été sensibilisé à l'aide de radars de contrôles pédagogiques (**distances de freinage ; résistance du corps, quizz ...**) et lors de contrôles routiers ciblés.

Un itinéraire protégé a été mis en service sur la RD533 avec la présence d'un radar autonome déplacé tout au long du tracé, 3 autres itinéraires (RD82, RD107 et RD290) ont été retenus pour être prochainement équipés.

Pour les deux-roues motorisés, de nombreuses opérations de sensibilisation des pilotes (petites, moyennes et grosses cylindrées) sont régulièrement organisées tout au long de l'année : sensibilisation sur le port d'équipements de sécurité, alternatives aux poursuites, pistes d'initiation à la conduite d'un cyclomoteur ou d'une moto, utilisation de simulateur deux-roues motorisés, etc.



Lycées : simulateur 2RM

Le village sécurité routière à Guilhaerd-Granges du 8 au 11 mai 2017 :

Sensibiliser les adolescents aux risques des deux-roues par une initiation pratique à la conduite, tel est l'objectif premier de la piste d'éducation routière et des ateliers qui ont été installés du 8 au 11 mai 2017 sur la commune de Guilhaerd-Granges.

Chaque année, la piste CRS – GEMA Prévention se déplace dans une trentaine de villes. La piste d'éducation routière est animée par des fonctionnaires, CRS, motocyclistes. Ses actions permettent la rencontre entre des policiers motocyclistes et un jeune public.



Organisée durant quatre jours consécutifs, avec le soutien de la municipalité de Guilhaerd-Granges, cette piste « moto » a accueilli et sensibilisé **400 jeunes scolarisés dans des collèges mais aussi 50 adultes**. Ils ont reçu une formation théorique sur les risques, notamment ceux liés à l'alcool, puis appris le maniement d'un deux-roues avant de se lancer seuls sur la piste.

Le vendredi après-midi un challenge a récompensé les meilleurs jeunes avec une remise de prix

Concernant les seniors, des actions de sensibilisation par le biais des associations sont réalisées tels que la remise à niveau « code de la route », la sensibilisation à la vulnérabilité et les risques liés à la santé.

L'ORDRE PUBLIC

La délinquance de proximité

- Les faits constatés

La délinquance de proximité a diminué dans le département de -7,31 % (938 en 2017 c/ 1 012 faits en 2016). Cette diminution est constatée dans l'ensemble des items à l'exception des cambriolages et des vols avec violence sans arme :

● Vols à la tire	:	- 10,87 %	(- 5 faits)
● Vols automobile	:	- 21,98 %	(- 20 faits)
● Vols deux roues	:	- 27,54 %	(- 19 faits)
● Vols roulotte et accessoires	:	- 28,42 %	(- 81 faits)
● Destructures et dégradations	:	- 2,16 %	(- 4 faits)
● Vols avec arme blanche	:	+ 34,62 %	(+ 9 faits)
● Cambriolages	:	+ 16,91 %	(+ 47 faits)

Les circonscriptions de Privas et de Guilherand-Granges suivent la tendance du département avec une diminution respective de - 8,91 % (- 18 faits) et de - 25,37 % (- 98 faits) alors que la CSP d'Aubenas accuse une hausse de +11,27 % (+ 46 faits).

- Les faits élucidés

FOCUS

Le nombre de faits élucidés progresse de 65,38% (+ 85 faits élucidés) avec un taux de résolution de 22,92% en 2017 (c/ 12,85% en 2016).

Le travail judiciaire effectué a permis de stopper très rapidement la hausse très importante observée au cours des 6 premiers mois de l'année. Ce sont les circonscriptions d'Aubenas et de Guilherand-Granges qui ont été les plus impactées par les cambriolages, le plus souvent l'œuvre de délinquants locaux agissant de manière sérielle ou en transit.

- Les mis en cause

Le nombre de mis en cause a progressé de 29,53 % (193 en 2017 c/ 149 en 2016).

Le nombre de mineurs est en progression de 40,43 % (66 en 2017 c/ 47 en 2016) dont la part représente par rapport à l'ensemble des mis en cause 34,20 %.

La part des étrangers est de 4,66 % (9 individus).

Les atteintes aux biens

- Les faits constatés

➔ Les atteintes aux biens commis sur la voie publique et les atteintes aux biens commis dans les lieux privés sont en diminution sur le département de -1,06% (1068 c/ 1591).

➔ La baisse la plus significative dans les atteintes aux biens concerne le poste de roulage (vols liés à l'automobile et deux roues, vols roulotte et accessoires) qui est de -26,97% (325 c/ 445).

➔ Deux indicateurs sont à la hausse :

- les vols au préjudice des particuliers : + 6,65 % (417 c/ 391)
- les vols au préjudice des établissements publics ou privés : + 10,20 % (270 c/ 245)

Seule la circonscription de Guilherand-Granges connaît une diminution des atteintes aux biens de -7,37 % (- 51 faits) essentiellement due à la diminution du poste de roulage (- 90 faits).

A l'opposé les circonscriptions de Privas et d'Aubenas affichent une hausse respective de 1,67 % (+ 5 faits) et de 4,71 % (+ 29 faits).

FOCUS

Le nombre de faits élucidés sur le département progressent de 45,38% avec un taux de résolution de 31,68% en 2017 c/ 21,27% en 2016.

- Les mis en cause

Le nombre de mis en cause est en hausse de 29,21 % (491 c/ 380).

La hausse du nombre de mineurs est de 39,78 % (130 c/ 93).

La part des étrangers mis en cause est de 16,90 %.

Les infractions révélées par l'action des services

Le département affiche une hausse de **18,21 % avec 331 infractions relevées en 2017** contre 280 en 2016 :

● CSP PRIVAS	: + 25,30 %	(104 c/ 83)
● CSP AUBENAS	: - 28,57 %	(105 c/ 147)
● CSP GUILHERAND-GRANGES	: + 144 %	(122 c/ 50)

Ce sont les infractions à la législation sur les stupéfiants et les ports d'armes prohibés qui donnent la tendance du département. Leur progression est de 27,46% (193 c / 246) dont la part des infractions pour consommation de produits stupéfiants représente 86% des faits. La part restante étant essentiellement constituée d'usage/revente.

Les infractions relevées pour port d'armes prohibés sont de **36,36 % (33 c / 45)**.

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP)

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique ont progressé sur le département de **14,80 % avec 411 faits en 2017** contre 358 en 2016 . Cette hausse se vérifie sur les circonscriptions de Privas (+ 36 faits) et d'Aubenas (+ 30 faits) à l'exception de celle de Guilherand-Granges (- 13 faits).

Les 4 indicateurs qui constituent les AVIP affichent les hausses suivantes :

- ➔ **Violences physiques non crapuleuses : + 10 % (264 c/ 240)**
Le nombre de faits pour coups et blessures volontaires représente la part la plus importante soit 79,9 %. La hausse des coups et blessures volontaires est de 15,30 % (221 c/ 183).
- ➔ **Violences physiques crapuleuses : + 19,35 % (37 c /31)**
Les vols avec violences sans arme représentent 94,6 % et sont en hausse de 25 % (35 c/ 28). Le nombre de violences avec arme à feu est marginal et stable par rapport à 2016 avec 2 faits.
- ➔ **Violences sexuelles : + 28,57 % (36 c/ 28)**
Ce type d'infraction est en hausse de 28,57 % et concerne des agressions et harcèlements sexuels qui sont en augmentation de 68,75% (27 c/ 16) et les viols sont en diminution de 25 % (9 c/ 12).
- ➔ **Menaces de violences : + 25,42 % (74 c/ 59)**
Les menaces de violences sont en augmentation de 25,42 %. Il convient de distinguer menaces et chantages pour extorsion qui sont au nombre de 6 sur l'année 2017 (contre 4 en 2016) et les menaces ou chantages dans un autre but en hausse de 23,64 % (68 c/ 55).

La part des violences intrafamiliales dans la totalité des AVIP est de 24,6 %.

- Les mis en cause

Le nombre des mis en cause en 2017 est sensiblement égal à celui de 2016 (259 c/ 262).

Le nombre de mineurs mis en cause diminue passant de 44 en 2016 à **36 en 2017** (- 18,18 %). La part des mineurs représente 13,90 %.

S'agissant des étrangers, le nombre de mis en cause est similaire sur les 2 années, soit 31 individus. La part des étrangers est de 11,97 %.

FOCUS

Le nombre de faits élucidés est en augmentation de 5,94% (286 c/ 303) avec un taux de résolution de 73,72% en 2017 c/ 79,89% en 2016.

Deux faits marquants en 2017

➔ Interpellation d'un individu auteur de vols par effraction en série

Dans le cadre d'une affaire de quatre vols par effraction (deux commerces et deux villas) commis fin septembre 2016 sur Aubenas, des prélèvements ADN permettaient d'identifier l'auteur des faits. Il était interpellé le 5 avril 2017 à son domicile et placé en garde à vue.

Dans le cadre de la perquisition il est découvert une quantité importante de bijoux, des objets multimédia et des clés de voiture provenant d'autres vols par effraction.

Les éléments matériels découverts dans le cadre de la perquisition permettaient d'élucider un vol par effraction sur la commune de Nyons (26), un vol de véhicule sur la commune de Thiers (63) et un vol par effraction sur la commune de Montluçon (03).

Lors de son jugement, il est condamné à **2 ans de prison ferme et placé en détention.**

➔ Interpellation de deux individus auteurs d'un vol par effraction

Suite à un vol par effraction commis le 3 décembre 2017 au matin, dans une ferronnerie RD104 à Coux, l'enquête de voisinage et les investigations menées à l'aide de la vidéo-protection ont conduit à l'interpellation de deux individus sur la commune du Pouzin.

La perquisition au domicile s'est avérée négative mais les premières auditions des mis en cause ont permis d'identifier le box dans lequel avait été caché le butin.

À l'issue de la procédure, les mis en cause ont été présentés au magistrat et jugés en comparution immédiate.

Ils ont été condamnés à **24 mois de prison dont 6 mois avec sursis.**



Les escroqueries et infractions économiques et financières (ECOFI)

- Les faits constatés

Les ECOFI sont en **diminution de 50 %** sur le département passant de 454 faits à **227 en 2017**.

Cette diminution est consécutive à une baisse importante de la délinquance astucieuse (escroquerie et abus de confiance) qui est de 59,5 % (235 c/ 95).

La circonscription de Guilherand-Granges avait en 2016 diligenté une affaire d'escroquerie dont les victimes étaient réparties sur l'ensemble du territoire national soit 218 infractions, ce qui explique le repli important de ces faits sur l'année 2017.

- Les faits élucidés

Le nombre de faits élucidés est en diminution de **-39,81 %** (127 c/ 211) avec un taux de résolution de **55,95 %** en 2017 c/ 46,48 % en 2016.

- Les mis en cause

Le nombre de mis en cause est de 87 en 2017 contre 105 en 2016 soit une diminution de 17,14 %.

La part des mineurs et des étrangers est de 6,90 %.

La police judiciaire

Le groupement de l'Ardèche a produit **24 369 procédures judiciaires** de tout type.

La police technique et scientifique prend une part importante dans ce domaine puisque **632 traces biologiques et 371 traces digitales ont été exploitées**.

FOCUS

L'ensemble de ces activités a abouti à la mise en cause de **3 689 personnes dont 540 mineurs**.

Parmi les dossiers ou événements marquants de ce domaine, il convient de rappeler l'action des unités de gendarmerie de l'Ardèche au travers de :

- l'enquête sur l'accident mortel d'ULM à Lesperon ;
- l'interpellation d'un individu pour violence avec arme à Annonay (condamné à 24 mois de prison dont 18 avec sursis) ;
- l'interpellation d'un individu auteur de 15 faits dont les violences sur son ex-conjointe et divers vols avec violence sur l'arrondissement de Largentière (il sera condamné à 7 ans d'emprisonnement) ;
- l'interpellation de 3 mineurs auteurs de violences urbaines au Teil (30 containers poubelles) ;
- l'interpellation de l'auteur d'un vol à main armée (VAMA) dans un bureau de tabac du Teil ;
- l'interpellation de l'auteur d'une tentative d'homicide par arme à feu au Teil ;
- l'interpellation des 22 militants de Greenpeace dans l'enceinte du centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) à Cruas ;
- l'interpellation des auteurs de culture et trafic de cannabis à Bessas (22 kg d'herbe saisis).

Les ressources humaines et le soutien des forces de gendarmerie

Une nouvelle fois, les gendarmes ont été exposés à des violences et menaces dans l'exercice de leurs fonctions :

- 75 militaires ont fait l'objet d'insultes ou de menaces ;
- 19 militaires ont été victimes de coups et blessures, générant un total de 28 jours d'ITT ;
- 3 véhicules ont été percutés par des contrevenants ;
- 4 véhicules de service et 4 véhicules personnels ont fait l'objet de dégradations volontaires.

La surveillance et la présence sur le terrain

La police judiciaire représente 28,45 % et la police de la route 6,7 % de l'activité totale.

Les militaires ont réalisé **14 160 interventions**, soit près de 1 000 de plus qu'en 2016 (+ 7,13 %) dont 4 913 de nuit, représentant ainsi 34,7 % du total.

Par ailleurs, en 2017, le groupement de gendarmerie a été impacté par la sécurisation de grands événements dont le **Tour de France (227 militaires)**, le **festival Aluna (280 militaires sur 3 jours)** et le **festival de musique moderne Imagin'Air (150 militaire)**. Plus de **200 gendarmes étaient engagés sur la seule nuit du réveillon du jour de l'an**.

LA DEFENSE ET LA SECURITE

La prévention de la radicalisation et la promotion des valeurs citoyennes

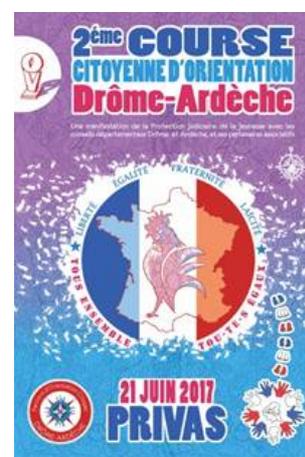
Une formation relatives aux « valeurs républicaines et laïcité » a été co-animé par le référent citoyenneté laïcité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse (DTPJJ) et la déléguée du préfet de l'Ardèche auprès de professionnels de la PJJ et du service d'insertion pénitentiaire et de probation (SPIP 26/07).



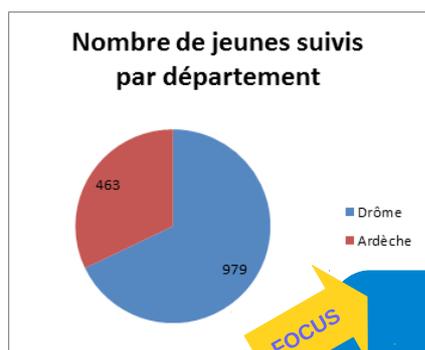
Une animation : « **le parcours d'orientation citoyen** » a été organisé en 2017 à privas en lien avec le comité départemental de la course d'orientation.

Cette journée dont l'objectif est de permettre à des jeunes confiés au secteur public ou associatif de se familiariser avec différents lieux emblématiques des institutions citoyennes et républicaines et d'aller à la rencontre de leurs représentants (préfecture, mairie de privas, commissariat de police, gendarmerie, palais de justice, ...).

Les participants ont été accueillis dans les jardins de la préfecture pour clôturer la journée en présence de personnalités et élus.



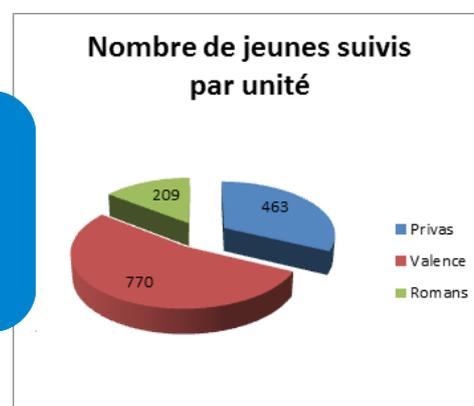
La prise en charge des Mineurs Non Accompagnés (MNA)



La Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DTPJJ) a été associée au premier comité de pilotage de Mineurs Non Accompagnés (COFIL MNA) en septembre 2017 en présence de M. le Préfet et M. le Président du Conseil Départemental.

FOCUS

A l'UEMO de Privas :
76 % des mesures sont ordonnées sur le fondement de l'ordonnance de 1945
22 % sur un fondement civil.



En 2017, **1 449 jeunes** au total ont été suivis par le Service Territorial Éducatif de Milieu Ouvert Drôme-Ardèche (STEMO) dont **463** par l'Unité Éducative de Milieu Ouvert (UEMO) de Privas.

LA SÉCURITÉ CIVILE

En 2017, les services de l'État ont :

- ➔ implanté des sirènes d'alerte à la population sur les communes concernées par le risque d'inondation à cinétique rapide portant à **28 le nombre de sirènes installées en Ardèche**,
- ➔ organisé **30 visites de campings à risques inondation, feux de forêt ou nucléaire** pour garantir la prise en compte risques et gestion de campeurs adaptés en cas d'accident majeur,
- ➔ organisé **6 exercices de crise** ayant pour thèmes :
 - des inondations rapides touchant plusieurs communes participant à l'exercice,
 - un exercice NOVI - Nombreuses victimes à Jaujac (150 participants dont des médecins correspondants SAMU, agents CIP...),
 - un accident radiologique niveau national dans le cadre de nouveaux dispositifs faisant suite à l'accident de Fukushima (PDARNM), échanges de crise avec l'exploitant, transmission d'alerte aux communes et activation du PCS dans le cas d'une rupture prévisible du barrage du Chassezac (PPI Barrage),
 - un accident dans un tunnel
 - des chutes de neige nécessitant l'évacuation fictive des écoles, fermeture de route, stockage et prise en charge de naufragés de la route (PIRAA).
- ➔ Divers événements nécessitent **19 ouvertures du Centre Opérationnel Départemental (COD)** dont :
 - accueil du passage du Tour de France
 - coupure de l'A7 en décembre,
 - intrusion de Greenpeace dans la centrale nucléaire de Cruas Meysse,
 - suspicion de fièvre aphteuse,
 - 3 épisodes neigeux.

FOCUS

484 dossiers de sécurité dont 196 soumis à l'avis d'une commission pour la sécurité des établissements recevant du public.



Photos de l'exercice NOVI à Jaujac



Le risque terroriste

Suite aux attentats tragiques vécus par le pays et afin d'appliquer les procédures Vigipirate, la préfecture, les forces de l'ordre et divers services de l'État ont accompagné la société civile, notamment via :

- ➔ le conseil aux maires pour la protection des sites sensibles culturels, culturels, scolaires et commerciaux
- ➔ l'accompagnement des organisateurs de grands rassemblements festifs ou culturels, réunions de sûreté et visites des sites d'accueil dont Festiv'Aluna, foire à l'oignon, festival du film documentaire de Lussas, Equiblues, les journées du patrimoine, etc,
- ➔ le suivi d'environ 80 personnes dans le cadre de la prévention de la radicalisation.

Exercice-cadre de La Voulte-sur-Rhône

Le 13 décembre 2017, un exercice-cadre a été organisé **au collège des Trois Vallées de la Voulte-sur-Rhône**. Il s'agissait du premier exercice de ce type dans notre département.

Un partenariat proactif entre les services de l'Éducation Nationale (établissements et DSDEN) et les forces de l'ordre (gendarmerie) a permis d'organiser un exercice de grande ampleur **simulant l'intrusion de 5 terroristes dans ce collège, avec prise d'otages et tuerie de masse**.

130 gendarmes, dont certains tenaient le rôle des terroristes, ont ainsi pu mettre en œuvre un entraînement en simulation de situation réelle, dans le but de former tous les personnels du PSIG (peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie) à la tuerie de masse.

Ont participé à cet exercice les élèves de 3^{ème} du collège des Trois Vallées, ceux de terminale bac pro « Métiers de la sécurité » du lycée professionnel Marius Bouvier de Tournon-sur-Rhône et les terminales CAP « Agent de sécurité » du lycée professionnel Saint-André du Teil, sous l'observation d'une trentaine de chefs d'établissement.

Ont ainsi pu être mis en œuvre de manière visuelle la réponse et la montée en puissance des unités de gendarmerie du groupement face à un événement de type tuerie de masse conformément aux préconisations nationales.

Les renforts

Le groupement de l'Ardèche a pu bénéficier en 2017 du **renfort d'un peloton de gendarmerie mobile (16 personnes) du 15 juillet au 31 août** afin de prendre en compte la hausse de la population sur le sud du département lors de la saison estivale.

Entre 2 ou 3 pelotons de gendarmerie mobile ont été déployés lors de fêtes de fin d'année sur la commune d'Annonay suite à des violences urbaines survenues dans les cités de La Croze et du Zodiaque.

L'emploi de la réserve opérationnelle de la gendarmerie a ainsi pu être maintenu à un niveau conséquent. Le groupement a bénéficié d'un budget de **535.000 € ce qui représente 5.365 jour d'emploi de réservistes**.

Cet investissement a permis de garantir un niveau de présence sur le terrain important, notamment lors de périodes sensibles. Ainsi, lors de la saison estivale, **32 réservistes** étaient employés en moyenne chaque jours, dans les zones d'affluence saisonnière. Lors de la période des fêtes de fin d'année, 3 détachements à **11 réservistes** (DSIR) (Détachement de Surveillance et d'Intervention de la Réserve) sont venus renforcer la surveillance sur les 3 compagnies du département. Sur l'année, ce sont **11 DSRI** qui ont été activés.

La prévention des risques

Les 2 référents sûreté du groupement ont procédé à **445 interventions** auprès des municipalités, des entreprises et administrations.

Leur action se traduit notamment par l'organisation de plus de 180 consultations ou sensibilisation sûreté, près de 80 réunions ou diagnostics en lien avec la vidéoprotection et 129 dossiers traités pour la commission vidéoprotection.

5 protocoles de « **participation citoyenne** » ont été signés en 2017 ce qui porte le nombre de communes impliquées dans le dispositifs en Zone de Gendarmerie Nationale (ZGN) à **31**.



L'activité opérationnelle du SDIS

Le SDIS de l'Ardèche a eu une activité soutenue en 2017, sur le front des feux de forêts estivaux et une activité de secours à personnes en nette évolution (+ 4,5%).

Il a aussi participé à des renforts nationaux, dans le Var, les Bouches-du-Rhône et la Corse avec un total de **600 sapeurs-pompiers engagés sur la période**.

Les épisodes cévenols n'ont pas été dramatiques, ni provoqué d'interventions majeures des services de secours par rapport à l'année dernière.

	2013	2014	2015	2016	2017	
INCENDIE						
PRÉVENTIF FEUX DE FORÊTS	152	114	331	193	387	* GIFF + DIP + Patrouilles FORSAP, ONF, SP
INCENDIES	1 475	1 321	1 517	1 436	1 746	
OPÉRATIONS DIVERSES						
OPÉRATIONS DIVERSES	2 857	3 441	1 943	1 957	2 199	OD + AUTRE + NR
SECOURS						
SECOURS ROUTIERS	1 238	1 344	1 321	1 407	1 391	
SECOURS A PERSONNES	17 682	19 757	21 282	22 180	23 173	
TOTAL	23 404	25 977	26 394	27 173	28 896	

La prévention des incendies de forêt (DFCI)



Sous l'influence de conditions climatiques et géologiques variées, la forêt ardéchoise présente une grande diversité environnementale et paysagère, mais aussi une grande sensibilité au risque de feu. On peut rappeler ici **l'interdiction totale de tout usage du feu en Ardèche toute l'année pour toute personne à l'exception des propriétaires, à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 mètres des bois. Cette interdiction s'étend y compris aux propriétaires de juillet à septembre.**

Pour les mêmes raisons de sécurité incendie mais aussi des exigences de santé publique, il convient de rappeler le **principe général d'interdiction du brûlage des déchets verts (particuliers et collectivités territoriales), qui doivent être compostés ou broyés, ou déposés en déchetterie.**

La politique de prévention du risque incendie de forêts relève, au même titre que la politique forestière nationale, de la compétence de l'État, dans un partenariat fort principalement avec le département de l'Ardèche, les collectivités locales, le service départemental d'incendies et de secours et l'office national des forêts.

Les crédits de l'État investis en Ardèche représentent : **297 000 € destinés à la surveillance des massifs forestiers, aux équipements des massifs, etc.**

En 2017 les services de l'État ont notamment traité 22 dossiers pour un montant total d'opération d'environ **565 000 €** (réalisation de 2 citernes DFCI, régularisation des servitudes pour les pistes, surveillance des massifs...).

La prévention des risques naturels

Couverture par des PPRi de toutes les communes situées le long du Rhône

Courant 2015, ont été menées les études permettant d'élaborer les 12 derniers PPRi le long du Rhône. La plupart de ces PPR a été approuvée fin 2017. Les derniers PPRi concernés par cette étude seront approuvés au cours du premier semestre 2018.

FOCUS

141 plans de prévention des risques (PPR) approuvés
26 PPR naturels et 1 PPR miniers en cours d'étude

Les PCS (plans communaux de sauvegarde)

Les communes sur le territoire desquelles un plan de prévention des risques naturels ou un plan particulier d'intervention est approuvé, ont deux ans pour réaliser un plan communal de sauvegarde (PCS) qui organise la participation municipale aux opérations de prévention, de protection et de sauvegarde de la population en cas de risques naturels ou technologiques.

158 communes du département ont l'obligation de se doter d'un PCS. A la fin de l'année 2017, **92 communes ont approuvé leur PCS, 63 étaient en cours de réalisation et 10 communes n'avaient pas engagé la démarche.**

Signature du PAPI (Programme d'actions de prévention des inondations) Ardèche.

Suite au PAPI d'intention validé en 2011, un PAPI complet a été validé en 2017 sur le bassin versant de l'Ardèche. Ce PAPI, d'un montant global de **1 104 500 euros**, prévoit **42 actions** ayant pour objet de réduire la vulnérabilité des enjeux présents sur le secteur. Ces actions seront mises en place dans un délai de 4 ans.

Poursuite du PAPI (Programme d'actions de prévention des inondations) Cance-Deûme.

Fort de ce constat le syndicat des Trois Rivières et l'Etat ont décidé de mettre en œuvre une démarche de PAPI.

Au final le PAPI porte sur un coût global d'environ 1 100 000 € d'études dont une participation de l'État d'environ **600 000 €**.

LA SECURITE SANITAIRE ET ENVIRONNEMENTALE

Le risque alimentaire

En 2017, le service inspection de la DDCSPP a réalisé :

- 458 inspections hors abattoirs,
- 156 contrôles au stade de la distribution,
- 74 dans des restaurants,
- 109 dans les établissements de productions agréés,
- 128 en restauration collective.

Outre l'inspection en continu de toutes les carcasses mises à la consommation ; **les 6 abattoirs de boucherie et de volailles ont été inspectés respectivement à 10 et 11 reprises** sur 3 thématiques : l'hygiène du process, la protection animale et l'effectivité du retrait des carcasses non conformes sanitaires (pour les abattoirs de volailles uniquement).



FOCUS

103 avertissements et 17 mises en demeure ont été dressés.

100% des établissements ayant reçu une mise en demeure ont fait l'objet d'un contrôle pour vérifier la remise en conformité.

INSPECTIONS ET CONTROLES EN ALIMENTATION HORS ABATTOIRS 2017

	Nombre d'établissements contrôlés sur terrains	Nombre de contrôles sur dossier d'agrément	Mise en demeure Avertissements	MPA	PV	Taux infractionnel *
DISTRIBUTION	342	6	128	16	11	45 %
RESTAURATION COMMERCIALE	109	0	46	2		44 %
Éts PRODUCTION	221	23	77	30	3	49,8 %
RESTAURATION COLLECTIVE	109	2	15	7		20,2 %
CUISINES CENTRALES	11	0	2	0		18,18 %
TOTAL	792 dont 15 conjoints	31	268	55	14	42,5 %

* un même établissement peut faire l'objet de plusieurs suites

Il convient de noter que la fréquence de ces inspections résulte, conformément à la réglementation européenne, d'une analyse de risque pour les établissements agréés et est donc adaptée au volume de production de l'établissement, au process mis en œuvre, au public consommateur et à la conformité de l'établissement lors de l'inspection précédente. Ces inspections sont programmées au vu des priorités fixées au niveau national (surveillance régulière nationale et surveillance ponctuelle nationale obligatoire et optionnelle) voire locale.

En 2017, les établissements devant être inspectés au titre de la surveillance régulière nationale l'ont tous été (**103 % de réalisation pour l'Ardèche**, par rapport à la moyenne régionale à 93 %).

La surveillance ponctuelle nationale a été réalisée à **83 % en Ardèche** (86 % au niveau régional) et la surveillance ponctuelle nationale optionnelle a été réalisée à 81 % (113 % au niveau régional).

L'information sur les contrôles

Mars 2017 a vu la mise en place du site **Alim'Confiance** qui permet au consommateur d'avoir accès aux résultats des inspections des établissements contrôlés depuis un an.

L'information sur la conformité ou non de l'établissement, est ainsi mise à la disposition du consommateur qui devient acteur de sa propre sécurité alimentaire au delà de la simple qualité gustative des produits.



2017 a été ponctuée par un **nombre limité d'alertes sanitaires (9 dont l'alerte nationale sur le Fipronil) et 3 TIAC (toxi-infections alimentaires collectives)**.

Le contrôle des produits alimentaires

Les problèmes d'hygiène constatés dans les établissements contrôlés, notamment en restauration commerciale, boulangerie, pâtisserie et supermarchés ont donné lieu à :

- **30 mises en demeure** d'effectuer des travaux de rangement, de nettoyage, voire d'aménagement des locaux
- 5 PV (hygiène des locaux, dates limite dépassées, fruits et légumes atteints de pourriture).



Enfin le service alimentation de la DDCSPP a réalisé près de **200 prélèvements** dans le cadre des plans de contrôle et de surveillance à tous les stades de production : de l'abattoir à la grande distribution.

Ces plans permettent de valider le statut de la France pour l'exportation de ses denrées et d'adapter la surveillance sanitaire voire la réglementation en détectant l'émergence de nouveaux contaminants.

La santé animale

Le service de santé et de protection animale (SPAÉ) de la DDCSPP organise en lien avec les vétérinaires, le Groupement de Défense Sanitaire de l'Ardèche (GDS) et des laboratoires d'analyses vétérinaires la surveillance programmée de plusieurs maladies réglementées des ruminants, des porcs et des volailles telles que : brucellose, leucose, tuberculose, Fièvre Catarrhale Ovine (FCO), salmonelloses, maladie d'Aujeszky.

En 2017 de plus de 3 500 interventions dans les différents ateliers d'élevage de l'Ardèche.

La surveillance événementielle des maladies a permis de mettre en évidence **29 cas de suspicions de maladies contagieuses réglementées en 2017.**

Une suspicion de fièvre aphteuse a été déclarée par un vétérinaire dans un élevage de porc du Nord Ardèche. Elle a conduit au déclenchement du plan ORSEC-épizootie avec la mise en place d'une cellule de crise à la préfecture, la réalisation de prélèvements et leur acheminement en urgence par la gendarmerie au laboratoire de référence de l'ANSES à Paris en vue du diagnostic, la mise en place d'un périmètre de protection de 3 kms autour de l'exploitation suspecte avec des restrictions de tous les mouvements d'animaux, des produits animaux et des personnes dans le secteur concerné.

D'autre part, **3 cas de mortalités massives d'abeilles** ont été investiguées en collaboration avec des vétérinaires spécialement mandatés et la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes.

Les activités d'inspection

En 2017, **110 établissements** (élevages de ruminants, porcs, volailles ou carnivores domestiques, refuges et fourrières, centres équestres, animaleries, détenteurs d'animaux captifs d'espèces sauvages, équarrissage, industries agro-alimentaires) ont été visités au titre de la santé animale (usage du médicament vétérinaire, alimentation animale, traçabilité, biosécurité, sous-produits animaux), ou de la protection animale ou de l'environnement.

15 inspections ont été effectuées sur signalement, **13 en suivi** des non-conformités observées en 2016 et **79 dans le cadre d'une visite programmée.**

Certains contrôles se sont déroulés dans un contexte particulièrement difficile en lien avec la situation dégradée des établissements visités, notamment en production bovine :

- ➔ **18 établissements ont été évalués défavorablement** et ont fait le cas échéant l'objet d'une mise en demeure avec nécessité d'un nouveau contrôle au-delà du délai prescrit de mise en conformité.
- ➔ **6 établissements ont été verbalisés** avec une procédure transmise auprès du TGI de Privas.

37 prélèvements (aliments du bétail, eau de boisson, urine, poils, sang, œufs, miel) ont été réalisés dans les élevages en vue de rechercher une éventuelle utilisation de substances interdites (hormones, antibiotiques utilisés comme facteurs de croissance, etc.) ou de polluants environnements (métaux lourds, dioxines).

Le bien-être animal

- ➔ **47 plaintes** au titre de la maltraitance animale ont été enregistrées et instruites.
- ➔ **4 situations** se sont soldées par un retrait des animaux de la garde de leur détenteur avec ou sans leur consentement et le cas échéant en lien avec le parquet du TGI.

Dans ces circonstances, les animaux sont vendus avec l'accord de leur propriétaire ou placés auprès d'organismes agréés dans l'attente du jugement du contrevenant.



Jument abandonnée retirée de la garde du propriétaire



La même jument 4 mois plus tard confiée à une association agréée

De nombreux cas de divagations d'animaux ont été traités par la DDCSPP en appui aux maires des communes concernées. Dans certaines situations, il a été nécessaire de faire appel à la louveterie pour faire cesser les troubles occasionnés.

Une **cellule opérationnelle départementale** destinée à prévenir les cas de maltraitance animale en déclinaison du Plan d'action prioritaire en faveur du bien-être animal du Ministère de l'Agriculture a été mise en place à la fin de l'année 2017 dans le département.

Cette cellule, pilotée par la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche en concertation avec la DDCSP a pour mission de détecter de manière précoce les éleveurs (toutes espèces) en situation de difficulté avec un impact négatif possible sur le devenir des animaux. L'objectif est d'intervenir suffisamment tôt pour trouver une solution favorable à l'éleveur et à son cheptel.

La composition de la cellule de veille départementale a été définie en s'attachant à rassembler les différents partenaires à même de disposer d'éléments d'alerte sur des situations d'éleveurs et / ou en mesure d'intervenir afin de proposer des solutions pour améliorer ces situations. Les membres de cette cellule sont : la Chambre d'Agriculture, la DDCSPP, la DDT, l'EDE interdépartemental 07/26/42/69, le GDS, la MSA 07/26/42, l'Ordre des Vétérinaires, le Syndicat National des Vétérinaires d'Exercice Libéral (SNVEL).

La cellule de veille est appelée à se réunir en configuration plénière au moins deux fois par an, et si nécessaire à la demande, afin d'étudier la situation des élevages professionnels de toutes espèces qui auront fait l'objet d'un signalement d'alerte, et pour chacun d'eux, proposer une suite à donner.

Cette cellule peut en cas de maltraitance animale avérée, sous le pilotage de la DDCSPP, se réunir rapidement avec les acteurs concernés pour définir un plan d'action individualisé prenant en compte la situation des animaux et du détenteur ou propriétaire des animaux.

La lutte anti-vectorielle

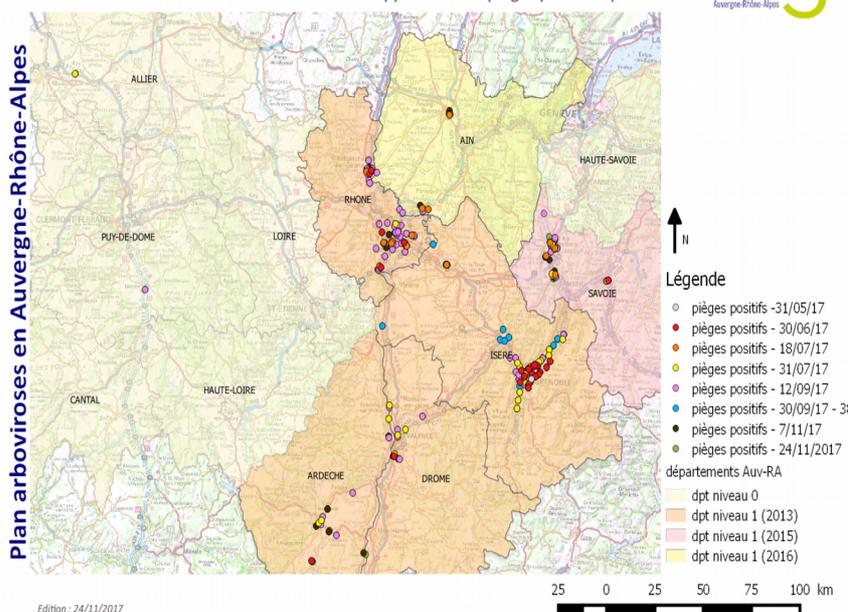
Depuis 2012 le département est passé au niveau 1 du plan de lutte contre le chikungunya et la dengue : **le moustique tigre (Aedes albopictus)(photos) progresse et colonise de nouvelles communes.**

Chaque année, un plan d'actions est établi par arrêté préfectoral, ceci avant l'éclosion des premiers moustiques au mois de mai.

L'ARS avec l'EID (entente interdépartementale pour la démositication) cherche de nouveaux référents communaux, les forment à la lutte et aux conseils à donner aux habitants, mais le moustique continue à progresser au sud du département et la vallée du Rhône.



Plan de lutte contre la dissémination des arboviroses - bilan de la saison de surveillance 2017 : évolution mensuelle de l'apparition des pièges pondoirs positifs



L'EID et l'ARS ont développé **une mallette pédagogique à destination des enfants**. Il faut apprendre à vivre avec ce risque et savoir s'en protéger.

Au niveau mondial, pas d'épidémie notable, ce qui a eu pour conséquence d'avoir un faible nombre de personnes revenues porteuses d'arbovirose après un séjour dans des zones à risques.

En région Auvergne-Rhône-Alpes :

- **22 cas de chikungunya et 38 de dengue.**
- **Aucun en Ardèche.**



La qualité de l'eau potable

Le contrôle sanitaire de l'eau potable en 2017 a porté sur **plus de 20 prélèvements chaque jour ouvré, soit 4 300 prélèvements d'eau.**

Chaque année, tous les réseaux de distribution public sont surveillés, la qualité de l'eau est apprécié au robinet du consommateur mais aussi aux stations de traitement et aux captages.

En cas d'alerte, l'ARS prévient la mairie ou le syndicat en donnant des recommandations sur la conduite à tenir pour protéger la population.

On note quelques alertes par la présence de pesticides, qui ne persistent pas dans le temps mais ce point est à surveiller. Celles-ci sont généralement dues à la présence de bactéries : **360 alertes** - interdiction de consommer l'eau à cause de contaminations bactériennes ont été traitées, cela représente **8 % des prélèvements.**

Les eaux de baignades

Une majorité de sites est classée en bonne ou excellente qualité, alors que 6 restent de qualité insuffisante.

Parmi ces 6 sites, 5 étaient déjà en qualité insuffisante en 2016.

Une très bonne gestion par les syndicats de rivière, des alertes et interdictions préventives.

Le profil de baignade, diagnostic technique réglementaire d'un site recensant les risques de dégradation de la qualité de l'eau, est toujours un bon outil à mettre en œuvre et à faire évoluer.

La gestion quantitative de l'eau : mise en place de Plans de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE)

Le département de l'Ardèche a connu en 2017 une sécheresse assez marquée : la faiblesse des précipitations aux mois d'avril et mai, associée aux vagues de chaleur des mois de juin, juillet et août, ont contribué à la diminution des débits de manière constante sur l'ensemble des cours d'eau du département.

Cette situation de sécheresse a amené le préfet à prendre **5 arrêtés préfectoraux « sécheresse »** au cours de l'été pour définir des restrictions sur les prélèvements en eau.

La situation a été particulièrement tendue sur le bassin versant du Doux et de l'Eyrieux, classés au niveau « crise » au 24 août 2017 (pour mémoire : la situation de 2015 était plus grave car ce niveau a été atteint dès le 17 juillet 2015). Tous les prélèvements pour un usage autre que prioritaire ont été interdits.

Les services de la DDT et de l'agence française pour la biodiversité ont réalisé quelques contrôles sur le terrain durant ces périodes de restrictions, pour constater un très grand respect des règles d'arrosage ou des interdictions. Toutefois, **un agriculteur, déjà verbalisé en 2015, a été verbalisé à nouveau.**

La gestion quantitative de l'eau et la protection des cours d'eau font partie des orientations fondamentales des SDAGE. À l'échelle des sous bassins versants, des études approfondies dites "volumes prélevables" ont été conduites ces dernières années, dressant un bilan des usages, et proposant des scénarios pour un meilleur partage de l'eau entre les usagers.

Des concertations sont déjà lancées pour aboutir à l'élaboration de **plans de gestion de la ressource en eau (PGRE)** afin éviter des crises nécessitant des mesures administratives de restriction. Il s'agit de mieux anticiper les situations de tension par la concertation, et ainsi préserver les activités humaines mais aussi le milieu aquatique.



**2 PGRE validés en 2016 et 1 en 2017.
1 nouveau PGRE devrait être validé
début 2018.
2 PGRE restent en cours d'étude et
de concertation**



Le développement équilibré et durable des territoires

L'INTERCOMMUNALITÉ ET L'AIDE AUX COLLECTIVITÉS

Le département de l'Ardèche comprend 19 EPCI-FP (établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre), dont 16 départementaux et 3 interdépartementaux :

- ➔ 3 communautés d'agglomération (CA) dont :
 - 2 CA départementales,
 - 1 CA interdépartementales (avec la Drôme).
- ➔ 16 communautés de communes (CC) dont :
 - 14 CC départementales,
 - 2 CC interdépartementales (une avec la Drôme et une avec le Gard).

Toutes les communes ardéchoises sont membres d'un EPCI-FP. Le nombre total de structures intercommunales du département, toutes natures juridiques confondues, s'élève à 105.

La taille des EPCI-FP est très variable : **5 d'entre eux dépassent 20 000 habitants, 5 s'insèrent entre 10 000 et 20 000 habitants et 6 comptent moins de 10 000 habitants (population totale 2017).**

Un mouvement de dissolution de syndicats primaires ou de syndicats mixtes se poursuit de façon continue depuis 2006. Il concerne des structures ayant une faible activité ou ayant transféré leur(s) compétence(s) à des EPCI-FP.

FOCUS

- ▶ **36 103 actes** reçus dont **22 299** par voie dématérialisée soit près de **62 %**.
- ▶ **94 lettres d'observation** ont été envoyées dont **36** relatives à la commande publique et **17** en matière d'urbanisme.
- ▶ **7 déférés** ont été réalisés dont **4** portant sur les refus de compteurs Linky.

Bien que le schéma départemental de coopération intercommunale ait conféré une taille suffisante aux EPCI-FP pour leur permettre de porter de véritables projets d'aménagement de l'espace et de développement économique, leur taille demeure variable dans un ratio de 1 à 10, entre **5 158 et 58 133 habitants**.

Le nombre de syndicats a baissé de **92 à 84** entre 2016 et le 1er janvier 2018. Dans le cadre de la Loi NOTRe, la prise de nouvelles compétences par les EPCI-FP va accélérer cette intégration.

L'instruction des dossiers au titre de la loi sur l'eau

À compter du 1er mars 2017, les différentes procédures et décisions environnementales requises pour les projets soumis à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et les projets soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau (IOTA), sont fusionnées au sein de l'autorisation environnementale.

La réforme consiste également à renforcer la phase amont de la demande d'autorisation, pour offrir au pétitionnaire une meilleure visibilité des règles dont relève son projet.

En 2017, ont été accordés **156 actes administratifs** (arrêté préfectoraux ou réceptionnés) relevant des installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) au titre de la loi sur l'eau (police administrative), dont :

- 44 autorisations,
- 73 déclarations,
- 25 régularisations,
- 2 changements de bénéficiaires
- 12 déclarations d'intérêt général.

Les schémas de cohérence territoriale (ScoT)

- ➔ **Le ScoT des Rives du Rhône** concerne 5 départements et s'est élargi au bassin d'Annonay et au Val d'Ay ;
- ➔ **Le ScoT Rovaltain** implique une trentaine de communes ardéchoises et a été approuvé en 2017 ;
- ➔ **Le ScoT de l'Ardèche méridionale** a été prescrit en novembre 2014 avec un diagnostic. Il couvre 11 communautés de communes. L'année 2017 a été consacrée à l'approfondissement du diagnostic et à la finalisation des études préalables au débat sur le PADD ;
- ➔ **Le ScoT centre Ardèche** a été prescrit le 1^{er} novembre 2015 sur un périmètre couvrant l'agglomération de Privas Centre Ardèche, les communautés de communes du pays de Vernoux, Val Eyrieux et du pays de Lamastre. Les études préalables au diagnostic sont en cours.
- ➔ **Le ScoT Vallée du Rhône Baronnies** englobe les 3 communautés de communes ardéchoises du sud de la vallée du Rhône (Barrès Coiron, Rhône Helvie, Rhône aux Gorges de l'Ardèche). Le périmètre a été arrêté en 2017.

LE SOUTIEN A LA RURALITÉ

Dispositif des co-enseignements

Ce dispositif correspond à la mise en application qualitative des conventions ruralité.

Depuis la rentrée 2017, **11 écoles dont 9 classes uniques (1)**, bénéficient d'un dispositif de co-enseignement. Cette affectation de **2 enseignants pour une même classe** permet de penser autrement temps, espace et modalités d'enseignement et a pour but d'améliorer la qualité de l'enseignement offert à tous les élèves.

Ce dispositif expérimental sera reconduit et élargi pour l'année scolaire 2018 / 2019.

(1) Les classes uniques concernées sont les suivantes : Chalencon, Colombier-le-Jeune, Peyraud, Saint-Cierge-la-Serre, Saint-Etienne-de-Serre, Saint-Jeure-d'Ay, Saint-Michel-de-Chabrilanoux, Saint-Pons, Saint-Sauveur-de-Montagut.

Les usage du numérique

A la fin de l'année 2017, ce sont **17 collèges et 63 écoles** qui ont été dotés d'un équipement numérique mobile dans le cadre du "Plan numérique".

Chaque collège concerné bénéficie d'une remise en conformité de son infrastructure réseau et d'une couverture wifi adaptée.

L'investissement total représente **426 739 €** pour le département dont **196 100 €** de subventions de l'État.

Les maisons de Services Au Public (MSAP)

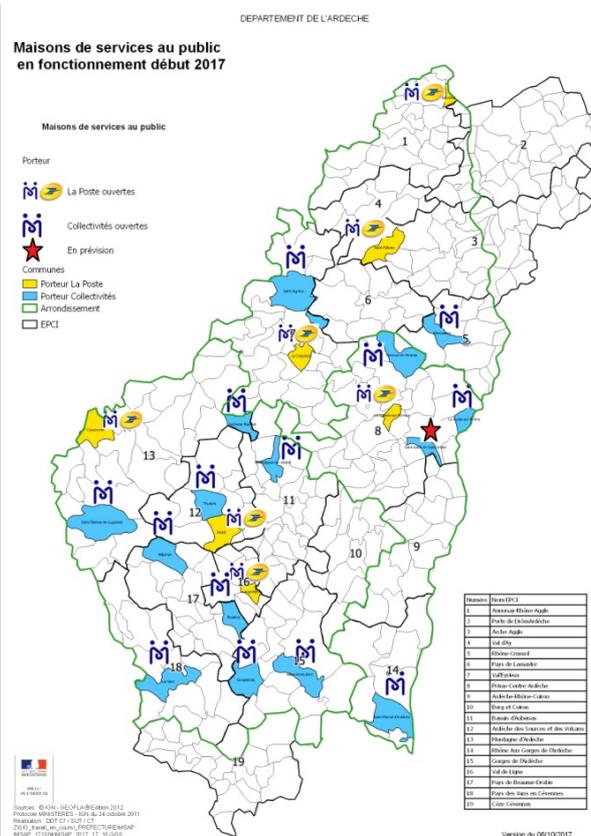
Sur l'ensemble du département on peut dénombrer **21 Maisons de Services Au Public**.

L'activité de l'année 2017 se caractérise par les éléments suivants :

- ➔ **5 inaugurations :** Antraigues-sur-Volane, Saint-Félicien (portage Poste), Vallon-Pont-d'Arc, Vernoux et Rosières ;
- ➔ **Formations :** Pôle Emploi (4), CAF (3), CPAM (4), CARSAT (2), DDFIP (1), Mission locale (3), Département (1), Chambre d'Agriculture (1) et Préfecture (1).

Par ailleurs, en matière d'animation du réseau, plusieurs réunions d'information et de bilan ont été organisées : 2 réunions de bilan avec les animatrices, une concernant spécifiquement l'élaboration du schéma départemental d'accessibilité au public, une rassemblant l'ensemble des acteurs (animatrices, porteurs, partenaires signataires de la convention) organisée en décembre 2017.

Enfin, le service a participé à des rencontres organisées par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) journées nationales en octobre 2017 ou en préfecture de région (3 en 2017).



Les subventions d'investissement

L'année 2017 a été marquée par un effort exceptionnel de l'État au bénéfice des territoires ruraux grâce à la mobilisation d'une enveloppe nationale de 1,2 milliard d'euros pour accompagner les projets d'investissements des collectivités.

En 2017, l'Ardèche a bénéficié de 17,5 M€ de subventions d'investissements de la part de l'Etat

Cette mesure s'est traduite par une majoration de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) dont l'enveloppe totale pour le département de l'Ardèche s'est élevée à **11,4 M€**, soit une hausse de 1,7 M€ par rapport à l'année précédente, ainsi que par le renouvellement de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) qui se décline sous deux enveloppes dédiées aux grands projets d'investissement et aux contrats de ruralité, représentant au niveau local plus de **6M€**.

Concernant la DETR, cette dotation a permis de soutenir **167 dossiers** représentant un volume de travaux de plus de 55,4M€ qui sont venus directement alimenter l'économie locale.

Pour la DSIL, l'enveloppe réservée aux grandes priorités d'investissements a permis de soutenir **36 dossiers** pour un montant de subvention de 4,4M€ (hors contrats de ruralité), représentant au total 21M€ de travaux.

Les contrats de ruralité

Le contrat de ruralité est un outil permettant de fédérer autour de projets partagés sur un périmètre étendu (bassin de vie). D'où l'attachement, en Ardèche, à des regroupements larges et cohérents.

3 contrats de ruralité ont été signés en Ardèche :

- ➔ avec la communauté d'agglomération de Privas Centre Ardèche (CAPCA) et la communauté de communes du Pays de Vernoux, (42 communes pour 43 021 habitants), le 06/01/17 ;
- ➔ avec les CDC du Bassin d'Aubenas, Ardèche des Sources et Volcans et du Val de Ligne (56 communes pour 56 792 habitants), le 30/06/17 ;
- ➔ avec les CDC du Rhône aux gorges de l'Ardèche, des Gorges de l'Ardèche, du Pays des Vans en Cévennes et du Pays Beaume Drobie (63 communes pour 51 485 habitants), le 30/06/17.

Ces contrats de ruralité concernent au total 8 EPCI sur 17 ayant leur siège en Ardèche, 161 communes soit près de la moitié des communes du département (47%) et 151 298 habitants soit près de la moitié de la population départementale (47%).

Ainsi, au travers des contrats de ruralité, l'État approuve 143 projets d'importance et soutien financièrement **97 projets pour 19,8 M€ sur 4 ans**.

L'enveloppe 2017 réservée aux contrats de ruralité s'est élevée à **1,63 M€** pour **13 opérations** inscrites dans les trois contrats de ruralité signés sur le département, représentant **12,2 M€ HT de travaux**.



LA PROTECTION DES MILIEUX NATURELS ET DU PATRIMOINE

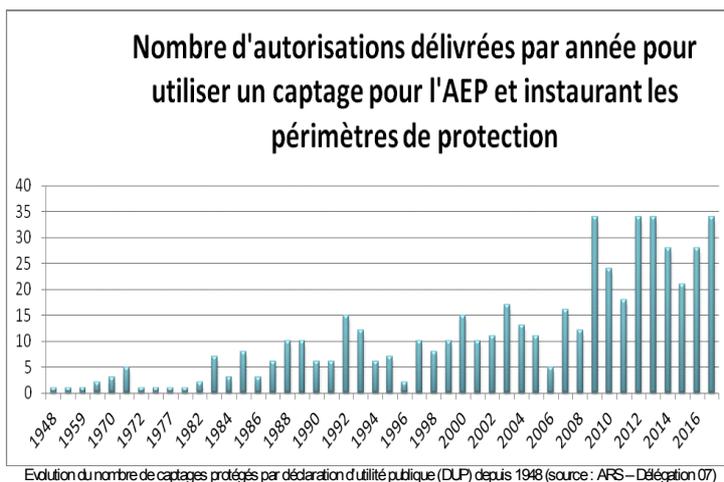
La protection des captages

L'État poursuit son effort pour régulariser des autorisations pour la distribution d'eau potable publique qui permet de protéger les ressources en eau.

34 captages ont été protégés cette année, ce qui porte le nombre total protégés à **513**, soit environ 74 % utilisés par les collectivités.



Captage de Combescure, Jaujac.
(ARS-Délégation de l'Ardèche)



La prévention du risque incendie

L'activité estivale, contrairement aux dernières années, a connu un regain dû à la sécheresse et à l'importante chaleur qui a sévi sur l'Ardèche à partir du mois de juin.

D'importants moyens ont été déployés préventivement, pour la surveillance des massifs les plus exposés et permettre l'intervention rapide des secours adaptés.

De nombreux feux se sont déclenchés, mais les moyens départementaux et aériens ont pu les contenir et éviter des propagations importantes.

Cela se traduit notamment, sur l'été, par un nombre d'interventions pour feux de végétaux de 126 contre 89 en 2016.

Pour l'année, les surfaces parcourues en feu de forêts correspondent à **315 hectares en 2017 pour 470 feux** contre 83 ha en 2016 avec 236 feux.

554 avis ont été rendus lors de commissions de sécurité pour la prévention des incendies dans les établissements recevant du public (ERP).



Pompiers de l'Ardèche en renfort dans le Var

L'opération Grand Site de la Combe d'Arc



L'intention majeure du projet est de **restaurer la lisibilité et la compréhension du méandre**, pour retrouver le niveau de qualité paysagère qui a justifié le classement du site du « Pont d'Arc et ses abords » en 1982. Ainsi, quatre objectifs stratégiques sont désormais actés : **réouvrir le paysage, maîtriser les impacts de la fréquentation, requalifier les entrées de site, redonner du sens à la visite.**

Après des actions en 2016, de restauration de la qualité paysagère du site - abattage des arbres, démolition de trois petites constructions devenues obsolètes et l'enfouissement des réseaux aériens, 2017 a été marquée par 2 chantiers majeurs :

- ➔ la réalisation du parking « Pont d'Arc Belvédère » sur le site de Tourre dont l'ouverture a été réalisée pour la saison 2017. Il s'agit d'une aire de stationnement publique d'une centaine de places comprenant un local d'accueil et des sanitaires ;
- ➔ le début des travaux fin 2017 du remodelage de la plage amont comprenant la création de sanitaires et d'un poste de secours amovible ainsi que la création d'encorbellements accessibles aux personnes à mobilité réduite permettant de relier le nouveau parking Pont d'Arc Belvédère au belvédère historique. Les travaux se poursuivront début 2018. L'État a participé à hauteur de **208 380 € de FNADT.**



Sur l'ensemble de l'opération OGS, l'État aura apporté 1,5M€ inscrits au CPER 2014-2020.

La résorption de l'affichage publicitaire

La mise en œuvre de la réglementation en matière de publicité prévoit la dépose d'office de dispositifs publicitaires dans le sud Ardèche en 2017.

Ainsi, les pré-enseignes sont interdites en dehors des agglomérations et soumises aux règles relatives à la publicité en agglomération (article L581-7 et L581-19 du code de l'environnement).



RN 104 - Avant



RN 104 - Après

Le maintien de la qualité architecturale

Les autorisations d'urbanisme :

Le nombre total d'avis formulés pour permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, déclarations et autorisations préalables pour les enseignes et certificats urbanisme est de : **2 520 avis**.

Le nombre d'oppositions a augmenté : 160 en 2016 et **289 en 2017**. Il convient de préciser que, sur la totalité des dossiers traités :

- 1 290 dossiers ont fait l'objet d'avis simples avec des recommandations et des observations,
- 82 dossiers ont fait l'objet d'avis simples sans recommandations, ni observations,
- 859 dossiers ont fait l'objet d'accords, avec ou sans prescriptions,
- 289 dossiers ont fait l'objet d'oppositions.

186 dossiers de demande d'autorisations d'installations d'équipements électriques (lignes, coffrets) ont été traités (aucune demande d'autorisation préalable d'installation de publicité).

Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) de Viviers :

Approuvé depuis le 30 mai 2007, on constate que la prise en compte de cet outil de protection et d'aménagement reste difficile à Viviers, en raison du manque de vitalité du centre historique, dépourvu de commerces et de certains services de proximité.

Une étude est lancée pour la requalification du couvent Saint-Roch, pouvant former un ensemble de logements, à la faveur de l'intérêt d'opérateurs privés.

Secteur sauvegardé vu du ciel (Image UDAP 07)



Monument Historique Classé / État

La cathédrale de Viviers

En 2017, en seul crédit de fonctionnement, **42 423,27 € ont bénéficié à l'entretien de la cathédrale**, ce qui est un peu inférieur aux dépenses de l'année précédente.

Les travaux de 2017 se sont essentiellement concentrés sur la mise en sécurité des sculptures en pierre extérieures du chevet de la cathédrale et la restauration du plafond de la chapelle Saint-Jean.

La maintenance des installations de sécurité de la cathédrale a fait l'objet d'un suivi rigoureux : blocs d'éclairage de sécurité, système d'alarme incendie, extincteurs, paratonnerre.

En lien étroit avec le service de la Conservation Régionale des Monuments Historiques (CRMH) et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), le plan de sauvegarde des œuvres est toujours en cours de rédaction. Il devrait aboutir dans le courant de l'année 2018.

L'étude du projet de restauration des couvertures du chevet et du chœur, par l'Architecte en Chef des Monuments Historiques (ACMH), a été validé par la CRMH : le démarrage des travaux reste à programmer.

Les concerts organisés ont assez bien fonctionné cette année : **89 minis concerts d'environ une demi-heure** ont eu lieu pour les passagers des croisières sur le Rhône.

De plus, 3 concerts de musique classique et de chorale ont été programmés durant la saison estivale.



Cathédrale de Viviers : Orgue (Image UDAP 07)

Les monuments Historiques protégés n'appartenant pas à l'État

Pour les Monuments historiques classés ou inscrits, **15 dossiers** ont été suivis, représentant une aide totale d'un montant de **68 332,00 €** attribuée par le Ministère de la Culture, pour un montant de travaux s'élevant à 183 624,07 €.

Pour les travaux d'investissement, la DRAC a contribué aux travaux de restauration du château d'Aubenas et aux travaux de reconversion de la chapelle Sainte-Marie d'Annonay en studio chorégraphique.



L'Abbaye de Mazan : œuvre faite
par M. Felice Varini
(Images : UDAP 07)

Les autorisations de travaux :

Le service, guichet unique, a traité puis transmis à la DRAC, au service de la Commission Régionale des Monuments Historiques :

- 7 dossiers sur Monuments Historiques Inscrits,
- 8 dossiers sur Monuments Historiques Classés.



Le périmètre délimité des abords (PDA)

C'est une disposition prévue par la loi LCAP, qui permet à l'ABF de proposer aux communes de **substituer les périmètres de protection de chaque Monument Historique par un nouveau et seul périmètre continu**, dessiné par l'ABF et validé par le conseil municipal, considérant ainsi un ensemble urbain indissociable des Monuments Historiques, où tous les travaux sont soumis à l'accord de l'ABF, sans la difficulté d'apprécier les champs de visibilité des Monuments.

La gestion des demandes d'autorisation s'en trouverait simplifiée et surtout mieux comprise par les demandeurs. Cette nouvelle disposition a été présentée à certaines communes (Tournon, Aubenas, Bourg-Saint-Andéol, notamment) qui possèdent un grand nombre de Monuments et des tissus urbains riches et complexes.

Des PDA pourraient être créés lors de révision de PLU, incluant la modification des servitudes qui y sont rattachées.

Les sites patrimoniaux remarquables (SPR)

La loi LCAP de juillet 2016 dénomme « Site Patrimonial Remarquable » tous les espaces protégés et réglementés (ZPPAU, ZPPAUP, AVAP, PSMV), où l'accord de l'architecte des bâtiments est obligatoire lors de l'instruction de demandes d'autorisations de travaux, en application du code du patrimoine.

Ajoux, Balazuc, Chambonas, Chomérac, Joyeuse, Larnas, Payzac, Ribes, Rochecolombe, Saint-Laurent-sous-Coiron, Villeneuve-de-Berg et Viviers sont, pour une grande part de leurs espaces, des Sites Patrimoniaux Remarquables.

Les documents graphiques et descriptifs (diagnostic, rapport de présentation, règlement) ont été actualisés, améliorés et précisés pour les communes de **Joyeuse et Payzac**, en collaboration avec l'ABF. Le projet de Joyeuse a été approuvé par la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (CRPA) en novembre 2017 et le projet de Payzac sera présenté prochainement à cette CRPA.

D'autres communes ont souhaité s'engager sur la création de périmètres réglementés, en concertation avec l'ABF : le projet **d'Annonay** a été approuvé par la CRPA en janvier 2018, le projet de **Largentière** sera présenté prochainement et l'étude du projet de **Saint-Vincent-de-Barrès** est en cours d'élaboration.

Enfin, des communes entament une étude suivant la procédure de création d'un Site Patrimonial Remarquable (ce qui est différent de la création d'une AVAP transformée en SPR) : **Saint-Maurice d'Ibie et Ailhon**.

La coordination des polices de l'environnement

En 2017, parmi une dizaine de priorités pour le département, les inspecteurs de l'environnement ont été particulièrement vigilants sur les infractions concernant le non-respect des obligations légales de débroussaillage, des règles de sécurité à la chasse, et les infractions commises par les conducteurs de véhicules à moteurs dans les espaces naturels (circulation hors des voies ouvertes à la circulation).



Cette coordination a permis de mettre en place avec le Procureur de la République une politique pénale départementale, garantissant une réponse proportionnée aux infractions relevées, qui connaissent **un taux de 100% de suites de la part du parquet**.

Parmi celles-ci, on peut citer notamment des stages de citoyenneté (sous forme de formation, des rappels de la réglementation) organisés par la fédération de chasseurs ou la fédération de pêche pour des infractions dans ces domaines.

En 2017, **162 infractions** au Code de l'Environnement ont été relevées contre **134 contrevenants dans 78 procédures pénales initiées**.

De plus, les services ont produit 3 rapports de manquement administratifs, 1 arrêté de mise en demeure et 3 arrêtés sanctions dans le cadre de suites administratives.

Inventaire des populations de pins de Salzmann par placettes permanentes

Les aménagements des **forêts communales de Banne et Saint-Paul-le-Jeune** arrivent à leur terme. Dans le même temps, la création de la nouvelle forêt départementale du **Bois d'Abeau** nécessite la rédaction d'un aménagement. C'est donc l'occasion de réaliser un aménagement simultané de ces forêts concernées par le même enjeu principal, à savoir la conservation du pin de Salzmann.

Or, la dynamique des peuplements de Pins de Salzmann est inconnue puisque aucun inventaire n'avait jamais été réalisé dans ces peuplements du Sud de l'Ardèche.

C'est maintenant chose faite avec l'installation d'un réseau de **165 placettes d'inventaire permanentes**.

Le but de cet inventaire est de produire des données quantitatives fiables à l'échelle de la forêt départementale du Bois d'Abeau et des forêts communales de Bannes et Saint-Paul-le-Jeune afin de pouvoir suivre l'évolution des populations de Pins de Salzmann.

Les résultats permettront de dresser un état des lieux, d'évaluer l'efficacité des différentes mesures de gestion et d'orienter les choix futurs.



LES INFRASTRUCTURES

La transition énergétique des territoires en Ardèche

Les plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET) :

L'année 2017 a été consacrée au lancement de l'élaboration des PCAET en Ardèche.

Cet outil de planification locale de la transition écologique est obligatoire pour tous les EPCI de plus de 20 000 habitants.

7 EPCI ardéchois sont concernés.

Les Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) :

Ce programme pluriannuel conçu pour soutenir les actions d'investissement en faveur de la transition énergétique a été lancé par le ministère de l'écologie en 2015.

Il a permis de contractualiser **8,8 ME de crédits de l'État** en Ardèche, sur **6 territoires lauréats**, qui recouvrent les 2/3 du département.

Les actions financées portent notamment sur la rénovation des bâtiments publics, l'aménagement de nouvelles voies vertes, des programmes d'aides financières à la rénovation énergétique des logements privés et à la performance énergétique des entreprises.

Au 31 décembre 2017, les programmes TEPCV ardéchois ont été engagés à hauteur de 7,6 M€.

Le développement des énergies renouvelables :

En 2017, ont notamment été accompagnés les projets de centrales photovoltaïques au sol sur les communes du **Pouzin, de Lavilledieu et de Grospierres**, pour une puissance électrique totale d'environ **35 MW**.

Le permis de construire pour le projet de Grospierres (voir photo montage ci-dessous) a été délivré en novembre 2017, les autres sont en cours d'instruction.

Sur le plan de la planification du développement des EnR, la Mission Transition Énergétique de la DDT accompagne les syndicats de SCoT et les territoires, en partenariat avec l'ensemble des gestionnaires de réseaux.



*Photomontages du projet de centrale photovoltaïque sur la décharge du SICTOBA à Grospierres
source : LANGA solution, 2017*

L'énergie éolienne constitue un atout majeur dans la production d'électricité des années futures. Le développement éolien pour la production d'électricité n'est plus marginal puisqu'en Europe, sa capacité en service représente l'équivalent de près de 20 réacteurs nucléaires.

La France, qui possède **le 2ème potentiel européen** pour son gisement éolien, a pris un retard important sur ce type d'aménagement, mais elle s'est engagée à le combler.

Dans ce contexte après avoir rappelé que l'exploitation des parcs éolien doit être autorisée par le Préfet au regard des enjeux, il faut noter que 2017 aura été une année particulièrement dynamique pour ce secteur dans notre département. En effet :

- ➔ **26 éoliennes** ont été mises en service sur le **plateau ardéchois** par l'opérateur EDF-EN pour une puissance de **66,3 MW**. **Ce parc est le plus puissant de la région Auvergne-Rhône-Alpes.**
- ➔ **5 éoliennes (11,5 MW)** ont été construites à **Saint-Pierre-sur-Doux** et exploitées par la société Ostwind.

Première dans la région, le renouvellement de 12 éoliennes sur les 14 existantes à Saint-Etienne-de-Lugdarès, exploitées par Boralex, par des modèles plus grands d'environ 20 mètres a été autorisé. Cette évolution combinée à des performances plus importantes va permettre de doubler sensiblement la production.

A noter que tous ces travaux ont contribué à soutenir l'activité des travaux publics avec une **douzaine de millions d'euros de marchés de travaux attribués à des entreprises locales.**

FOCUS

Avec 91 éoliennes pour 178 MW installés, l'Ardèche est le premier département éolien de la région Auvergne-Rhône-Alpes.



Il a été également construit **5 éoliennes par la CNR à Saint-Georges-les-Bains (11,5 MW).**

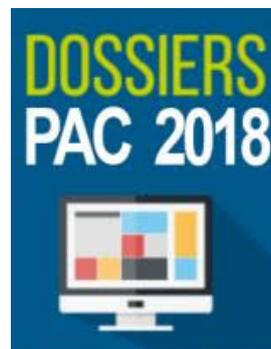
La seule particularité du chantier a été le transport des éoliennes par châssis automoteurs et pour permettre de lever les éléments dans les virages ou villages, et éviter de réaliser des travaux notables modifier de la route d'accès.

L'AGRICULTURE

Le contexte de l'année agricole 2017

L'année agricole 2017 peut se résumer par deux caractéristiques essentielles :

- ➔ La première est le retour progressif à la normale dans le calendrier de paiement des aides agricoles, puisque les retards provoqués par la mise en œuvre de la Réforme de la PAC en 2015 et le plan d'action national sur la définition des surfaces agricoles éligibles aux aides communautaires sont maintenant en train de se résorber pour l'essentiel des dispositifs de la PAC.
- ➔ La deuxième est une saison climatique perturbée avec des événements impactant les productions agricoles tout au long de l'année : du gel au printemps, puis de nombreux épisodes de grêle et une sécheresse record entre mai et novembre sur la quasi-totalité du département.



Au final, presque toutes les productions sont impactées, et des pertes de récolte significatives reconnues au titre des calamités agricoles pour les fourrages (pertes de 40 % en moyenne liées à la sécheresse), les vignes (pertes moyennes de 40 % pour tout le sud du département), les fruits (pertes moyennes de 50 % sur le nord suite au gel d'avril) ou encore pertes moyennes de 40 % sur châtaignes.

Pour faire face à ces difficultés, l'État a accordé une enveloppe significative de près de **4 millions d'euros** pour indemniser une partie des pertes du département de l'Ardèche au titre des calamités agricoles, et des exonérations de taxe sur le foncier non bâti permettront d'alléger les charges des exploitations touchées.

Premier bilan de la Réforme de la PAC pour la ferme Ardèche

La réforme de la PAC mise en œuvre en 2015 a pour objectif de renforcer les soutiens aux territoires difficiles ainsi qu'aux élevages extensifs.

Les résultats des paiements 2016 accordés aux agriculteurs ardéchois permettent de confirmer cette volonté, puisque dans un contexte de redistribution des aides publiques, les exploitations agricoles du département ont pu constater **une augmentation en moyenne de 20 % de leurs aides PAC** (1^{er} pilier et ICHN) entre 2016 et 2014 passant d'un volume global de 31,8 M€ à **38,1 M€** sur cette période.

Du fait de la convergence progressive décidée par le gouvernement, de nouvelles augmentations devraient encore être constatées jusqu'en 2019.

Aussi, si la mise en œuvre de cette Réforme a été longue à se dessiner, il n'en ressort pas moins qu'elle répond aux principales attentes des professionnels agricoles du département.



S'ENGAGER POUR L'EMPLOI ET LA CROISSANCE

Les actions de communication

Outre le relais des campagnes de communication nationales, les cérémonies de vœux, de remises de décoration ou remises de prix (comme le concours national de la résistance et de la déportation), une action emblématique de 2017 a été réalisée en faveur de la promotion de l'égalité et de la diversité avec la **mise à l'honneur de l'entrepreneuriat féminin**, le 23 mars 2017.

Différents corps de métiers étaient représentés : agriculture et élevage, muséologie, restauration, couture / création de robes de mariées, librairie ambulante spécialisée en littérature jeunesse ...

La situation économique et la demande d'emploi

Le portrait de la situation de l'emploi en 2017 sur le département se caractérise par les principaux points suivants :

- une demande d'emploi orientée à la hausse sur le département sur 1 an **+ 1,5 % (évolution annuelle en catégorie A), catégorie ABC (+ 6,3 %)**, mais l'année s'est conclue par 2 mois de baisse consécutive ;
- un taux de chômage situé à 10,5% au 3^{ème} trimestre 2017 avec des disparités :
 - 8,9% dans le Nord du département,
 - 9,6% dans le Centre (NB : Poids de Valence)
 - 13,3 % dans le Sud.
- une augmentation des offres d'emploi recueillies par Pôle emploi (+25 % par rapport à 2016) qui traduit, pour une part, la tension sur certains métiers.

Compte tenu de ces enjeux, le financement de la politique de l'emploi par l'Etat en Ardèche a atteint (allègements et exonérations de cotisations compris) plus de 150 millions d'euros de crédits d'interventions.



ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES ENTREPRISES

L'appui aux entreprises en difficulté

Les entreprises en difficulté ont pu être appuyées financièrement à hauteur de **600 000 euros** par l'activité partielle (chômage partiel).

Toute nouvelle demande d'activité partielle doit être faite sur un site dédié. En quelques clics, vous pouvez créer votre compte, déposer votre demande et suivre l'instruction de votre dossier.



La santé et la sécurité au travail

La thématique relative aux risques psycho sociaux reste prégnante dans les entreprises.

Des arrêts temporaires de travaux dans le BTP pour un **danger grave** et imminent de chute de hauteur ont été notifiés :

- **4 procès-verbaux** ont été dressés consécutivement à des accidents mortels et très graves
- **1 procès-verbal** a été dressé concernant l'**hébergement indigne** de travailleurs saisonniers agricoles. Cette situation a également fait l'objet d'un arrêté préfectoral de fermeture du local destiné à l'hébergement collectif de travailleurs saisonniers.



Les ruptures conventionnelles

Hausse de demandes de **10 %** en 2 ans

En 2017, ce sont près de **1 600 demandes** de ruptures conventionnelles qui ont été homologuées contre un peu plus de 1450 en 2016.

NOUVEAU : envoyez automatiquement votre demande d'homologation de rupture conventionnelle par télétransmission

TéléRC

LUTTER CONTRE LA FRAUDE

La protection économique du consommateur

Des pratiques commerciales déloyales dans le secteur des énergies renouvelables

Le service a été destinataire en 2017 de nombreuses plaintes concernant deux sociétés ardéchoises intervenant dans le secteur des énergies renouvelables. L'instruction de ces plaintes a conduit à rédiger deux dossiers contentieux pour pratiques commerciales trompeuses et / ou agressives.



- Un dossier dans lequel **26 clients se sont plaint** d'avoir été abusés suite au démarchage d'une personne proposant des offres de matériel permettant des réductions de consommation énergétique, l'achat étant présenté comme entièrement financé par diverses aides publiques.

Le crédit à remboursement différé était censé assurer le financement et permettre d'obtenir le versement des aides avant le début du remboursement des mensualités. Mais, après la réalisation des travaux, les clients découvraient qu'ils ne pouvaient pas obtenir les subventions et autres aides promises et qu'ils devraient rembourser chaque mois le crédit.

- Pour la 2^{ème} affaire, **47 clients se sont plaint** de conditions de vente déloyales sur des foires et salons de toute la France. Le scénario décrit est toujours le même : les consommateurs sont racolés dans les allées de la foire, amenés sur le stand, reçoivent une information-proposition qui se transforme rapidement en bon de commande, avec un prix élevé, faisant ensuite l'objet d'une réduction de 10 à 30 % par le responsable dont la présence sur la foire est présentée comme exceptionnelle.

Pour fuir les pressions exercées, notamment par la succession de plusieurs vendeurs qui leur infligent un flot d'arguments, souvent faux, qui n'apparaissent plus ensuite sur les documents commerciaux, les clients finissent de guerre lasse par signer le bon de commande, pensant indûment pouvoir ensuite se rétracter, alors que cette possibilité n'est pas offerte sur les foires et salons.

Le contrôle des produits non alimentaires et des prestations de service



Sur **41 prélèvements effectués, 19 non-conformes (46 %)** dont 2 non conformes et dangereux :

- un kit de maquillage jouet contenant du zirconium dans la couleur blanche,
- une argile de massage pour la présence de nickel.

Dans les centres équestres, les **23 contrôles** effectués ont donné lieu à **11 avertissements** pour défaut de tenue de registre des équipements de protection individuelle, ainsi que pour absence de délivrance de notes aux consommateurs.



Les contrôles douaniers

L'antenne de Privas accompagne les buralistes qui cessent leur activité et peuvent être à ce titre éligibles à l'indemnité de fin d'activité rurale, mais aussi des maires dès lors que ceux-ci souhaitent maintenir en activité le dernier débit de tabac de leur commune.

En 2017, **23 contentieux** portant sur des infractions vitivinicoles et des contributions indirectes ont été réalisés notamment pour :

- défaut ou fausse déclaration de production, de récolte, de stock ou de comptabilité matière ;
- revente illicite de tabac ;
- défaut de paiement de la contribution sur les boissons sucrées.

La brigade de Romans est intervenue ponctuellement en Ardèche pour des constatations en matière d'armes (**4 constatations**), de contrefaçons (**3 constatations**) et de stupéfiants (**2 constatations**).

Le bureau de Valence a effectué deux constatations mineures sur des opérateurs du dédouanement implantés en Ardèche.

Le travail illégal

Les redressements effectués par l'URSSAF sur la base des procès-verbaux dressés par l'inspection du travail au cours des années 2015 / 2016 s'élèvent à **450 000 euros** sur un montant total de redressement de **1 million d'euros**.

Les agents de contrôle de l'inspection du travail ont effectué plusieurs contrôles, seuls ou conjoints, dans le cadre du CODAF (comité opérationnel départemental antifraudes).



Un service de renseignement et de droit du travail toujours très sollicité

Près de **8 000 réponses** ont été apportées aux usagers (téléphone, rendez-vous, courriers et courriels) et 2 permanences délocalisées ont été organisées en Sud Ardèche pendant la saison estivale.



SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES PLUS ÉLOIGNÉS VERS L'EMPLOI

- **L'insertion par l'activité économique (IAE)** où l'État a apporté, en 2017, à plus de **20 structures** et pour plus de **2 000 salariés**, un financement important de plus de **3,5 M d'euros**.

En complément, une politique incitative (bonus) en matière d'intégration des clauses sociales dans les marchés publics dotés de la dotation aux équipements en territoires ruraux (DETR) a apporté plus de 50 000 heures de travail à ces publics.



- **Les contrats aidés** : **1 500 contrats** ont été réalisés en 2017 essentiellement des contrats d'accompagnement dans le secteur non-marchand (1 100 emplois).

233 jeunes ont aussi été recrutés sous forme **d'emplois d'avenir**. Ils se présentent en 2018 sous la forme de parcours emploi compétences reposant sur un triptyque « tutorat, accompagnement et formation ».

Le montant financier consacré à ces contrats s'élève pour l'Ardèche à plus de **33 millions d'euros en 2017**.

- **La garantie jeune** : **450 jeunes** se sont engagés dans un parcours vers l'emploi via le dispositif de la garantie jeune mise en œuvre au sein des missions locales.

L'État a dédié **670 000 euros** pour l'accompagnement de ces jeunes NEET.



Le dispositif « garantie jeune » désormais accessible à tous les mineurs et a été proposé à 8 jeunes.

Néanmoins, les jeunes à la problématique délinquante la plus affirmée ne correspondent pas à ce type d'accompagnement exigeant sur la deuxième phase une forte autonomie et une volonté de l'usager.

L'apprentissage



La charte départementale a pour principaux objectifs :

- **favoriser l'accès à l'apprentissage** pour l'ensemble des publics (les jeunes de 16 à 26 ans, les personnes reconnues en situation de handicap quel que soit leur âge, ainsi que toute personne ayant les conditions pour entrer dans cette voie de formation) afin de répondre aux besoins des employeurs et à l'insertion professionnelle.
- **renforcer la coopération** entre l'ensemble des acteurs locaux en vue d'augmenter le nombre de contrats d'apprentissage signés, notamment pour des jeunes pas ou peu qualifiés issus de zones défavorisées ou des jeunes porteurs de handicap.



LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

La politique de la ville

En 2017, **344 6841 €** ont été attribués en Ardèche pour les 4 contrats de ville.

Les **6 conventions d'adultes relais** étaient actives et réparties comme suit dans le tableau suivant :

Contrat de ville	Dispositifs	Crédits	Observations
ANNONAY	Actions contrat de ville	44 000 €	
	Projet de réussite éducative (PRE)	66 000 €	
	Adultes relais	4	Centre sociaux : 2 Ville : 1 Cap solidaires : 1
AUBENAS	Actions contrat de ville	43 000 €	
	Projet de réussite éducative (PRE)	52 000 €	
	Adultes relais	1	Ville : 1
LE TEIL	Actions contrat de ville	28 000 €	
	Projet de réussite éducative (PRE)	54 250 €	
PRIVAS	Actions contrat de ville	25 000 €	

Un kit méthodologique réalisé par le CGET a été communiqué afin d'accompagner les collectivités territoriales dans l'évaluation des contrats de ville à mi-parcours.

Les 4 conseils citoyens situés en politique de la ville sont en plein essor et sont devenus parties prenantes dans les instances politiques de la ville de notre territoire.

Le plan de formation national « valeurs de la République et laïcité » a été largement déployé dans les territoires prioritaires auprès des partenaires institutionnels et associatifs soit environ près de **120 personnes formées**.

La violence faite aux femmes

Dans le cadre du 5ème plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes :

la coordination des actions relatives aux violences Intra-familiales à destination des professionnels, des victimes (adultes et enfants), des auteurs, est assurée par la Délégation aux Droits des Femmes et à l'Égalité (DDFE 07).



La Commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle :

a été installée le 21 novembre 2017, avec l'intervention de l'association d'Accompagnement - Lieux d'Accueil - Carrefour Educatif & Social (ALC Nice) pour sensibiliser les membres de la commission au fait prostitutionnel et la diffusion de l'étude exploratoire locale réalisée en 2016.

Dans le cadre du 1er Plan Interministériel pour l'Égalité Professionnelle (PIEP) :

Les DDFE 07 et 26 organisent et co-animent 2 COPIL bi-départementaux :

- « **Égalité Professionnelle** » qui se réunit trimestriellement afin de coordonner les actions en faveur de l'égalité professionnelle ;
- « **Prépare** », suite à la convention nationale tripartite favorisant le retour à l'emploi des allocataires du CLCA (complément de libre choix d'activité) en collaboration avec la CAF, Pôle emploi, la DIRECCTE et le Conseil Régional.



L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite

L'agenda d'accessibilité programmé (Ad'ap)

Depuis 2014, tous les exploitants, publics et privés, des ERP avaient et ont l'obligation de réaliser un Ad'ap.

Ce dispositif constitue l'outil de programmation prévu par la loi pour permettre une mise en conformité des ERP publics ou privés avec les règles d'accessibilité sur une, deux ou trois périodes de 3 ans chacune.

En 2017, ont été examinés :

- 792 dossiers (Ad'ap simple, Ad'ap de patrimoine, AT+Ad'ap, dont 119 dérogations),
- 269 attestations sur l'honneur de conformité aux règles d'accessibilité pour les ERP de 5^{ème} catégorie.

Le plan d'accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE)

Conformément aux nouveaux textes, **les communes de plus de 1000 habitants ont l'obligation de réaliser le PAVE** afin d'envisager les travaux nécessaires en accompagnement des Ad'ap prévus pour les ERP publics.

Fin 2017 :

- 25 communes ont approuvé leur PAVE,
- 22 communes ont engagé la démarche,
- 49 doivent encore lancer le processus.

Le schéma directeur d'accessibilité (SDAP)

Ce schéma est obligatoire pour la mise en accessibilité des services de transport public de voyageurs y compris scolaires :

- 1 dossier a été approuvé en 2017 et concernait « Le Sept » du Conseil Départemental 07 dont le compétence a été transférée à la région AURA au 1^{er} janvier 2018.

Les commissions d'accessibilité

En 2017, ont été organisées **35 commissions** d'arrondissement d'accessibilité sur Privas, Largentière et Tournon-sur-Rhône, ainsi que 11 réunions de la sous-commission d'accessibilité à Privas. Elle examine :

- la conformité aux règles d'accessibilité des établissements recevant du public (ERP),
- les demandes de dérogations,
- et les dossiers de demande d'approbation d'un **agenda d'accessibilité programmé (Ad'ap)**.

LA LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

L'aide pour l'accès au logement social (public et privé)

Le logement public locatif

En 2017, **181** logements sociaux, dont 41 très sociaux, ont obtenu un engagement de subvention au titre des aides de l'État, à hauteur de **239 117 €**.

Les logements sont programmés sur les secteurs de l'Ardèche où les besoins sont les plus importants, notamment la vallée du Rhône et le sud du département.



Habitat Dauphinois – Les Pins à Saint-Péray

Le logement privé

481 logements ont bénéficié en 2017 de **3,96 M€** de subventions aux travaux attribuées par l'Anah et **741 K€** de subventions au titre du Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique des Logements (FART – programme Habiter Mieux), générant plus de **10,6 M€** de travaux HT de rénovation de logements de propriétaires occupants et bailleurs, souvent réalisés par des entreprises locales.



423 logements de propriétaires occupants aux ressources modestes et très modestes ont été améliorés avec les aides de l'Anah :

- 132 au titre de l'autonomie,
- 258 au titre de la lutte contre la précarité énergétique,
- 26 rénovations globales de logements indignes ou très dégradés
- et 7 au titre de la mise en conformité de l'assainissement non collectif.

53 logements de propriétaires bailleurs ont été améliorés en 2017 :

- 3 au titre de la lutte contre la précarité énergétique,
- 46 rénovations globales de logements indignes ou très dégradés,
- 4 transformations d'usage.

Ces logements sont ensuite conventionnés pour une durée de 9 ans.

Plus de la moitié de ces logements a été financé sur des territoires couverts par des Opérations Programmées pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ou Programmes d'Intérêt Général (PIG) opérationnels durant l'année 2017 (48 % des dossiers de propriétaires occupants et 64 % des dossiers de propriétaires bailleurs).

Dans le cadre d'une convention avec les collectivités, ces opérations programmées permettent une animation du territoire, un accompagnement gratuit pour le particulier et des subventions aux travaux renforcées.

Le programme de lutte contre la précarité énergétique « Habiter mieux »

Le programme national « Habiter mieux » apporte une aide financière complémentaire aux propriétaires occupants qui engagent des travaux de rénovation énergétique permettant un gain énergétique d'au moins 25 % et aux propriétaires bailleurs dont le projet de travaux permet d'atteindre un gain énergétique d'au moins 35 % (et l'atteinte d'une étiquette énergétique D ou C en fin de travaux, selon les projets).

Ces aides sont financées par le FART et sont issues du programme « Investissement d'Avenir ».

Elles viennent en complément des aides de l'Anah. En 2017, ce sont **332** logements (283 de propriétaires occupants et 49 de propriétaires bailleurs) qui ont bénéficié de cette prime.

Le cœur de cible de l'Anah, les propriétaires occupants très modestes, a bien été atteint en 2017, puisque dans 75 % des situations, les propriétaires occupants qui ont bénéficié des aides de l'Anah ont des ressources très modestes (inférieures à 21 001 € pour un couple / inférieures à 29 506 € pour une famille de 4 personnes).

Il est à noter que le gain énergétique moyen atteint sur les logements est de **41,9 %** en 2017 (supérieur au gain minimal exigé).

Par ailleurs, dans près de 50 % des cas, le gain énergétique après travaux est de 50 % ou plus.

La lutte contre l'habitat indigne

La charte de la commission habitat indigne a été mise en œuvre.

L'ARS, en 2017 a traité **5 procédures "risque d'intoxication au plomb"** et **2 procédures habitat insalubre**.

Dans le même temps, **7 mesures coercitives ont été levées** : 4 pour risques d'intoxication au plomb, et 3 pour habitats insalubres.



Habitat insalubre, risque d'intoxication au monoxyde de carbone (ARS-Délégation 07)

L'ARS a constaté pour 3 immeubles sous arrêtés d'insalubrité avec interdiction d'habiter, des remises en location, ce qui a donné lieu à :

- **1 situation régularisée sans procès-verbal**, l'insalubrité a été levée après visite des locaux et constat que les travaux demandés avaient été réalisés.
- **2 procès-verbaux d'infraction** : 1 situation est en cours de régularisation et concerne un immeuble de 4 logements, l'autre est toujours en cours, mais sans suite du bailleur et concerne une maison individuelle.

La commission « habitat indigne » s'est réunie 11 fois et a examiné **113 situations**. La grande majorité des situations concerne les logements locatifs privés.

Le dossier de Résorption de l'Habitat Insalubre du centre anciens de Privas a été traité en 2017 : 3 îlots ont fait peau neuve grâce à la démolition et reconstruction de logements (Ancien Hôpital, Poireaux et République). Cette opération a mobilisé près de **728 K€** de l'Anah.



Une aide de l'État pour un logement économe et écologique

Les programmes de rénovation urbaine

En Ardèche, 4 quartiers sont concernés par des programmes de rénovation urbaine :

- le Quartier des Oliviers à Aubenas,
- le Quartier du Zodiaque et le centre ancien à Annonay,
- le centre ancien du Teil, nouveau quartier retenu par l'Agence nationale de Rénovation urbaine (ANRU) en 2015.

Plus de 5 ans après la signature des conventions, les programmes de renouvellement urbains des 2 quartiers ardéchois classés en politique de la ville sont en voie d'achèvement.

Le quartier des Oliviers à Aubenas

Le montant total du projet est de **52 M€ par l'ANRU**.

L'ensemble des opérations sur site sont terminées. Quelques opérations hors site sont en cours d'achèvement.



Pôle de services, quartier des Oliviers à Aubenas (source mairie d'Aubenas)



Opération Jumelage – ADIS, livrée en 2017

Le quartier du Zodiaque à Annonay

Le montant total du projet est de **35 M€**, subventionné à hauteur de **3,5 M€** par l'ANRU. Comme pour Aubenas, l'ensemble des opérations sur site sont terminées. Quelques opérations hors site sont en cours d'achèvement.



Travaux de réhabilitation sur la ZUS du zodiaque (source mairie d'Annonay)



Opérations Ardèche-Habitat, Tour H et Cassiopée, livrées en 2017 (source DDT)

Le nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

Le centre ancien du Teil est le seul quartier en Ardèche retenu au titre du NPNRU. Le programme sera articulé autour des principaux enjeux suivants :

- l'amélioration et la diversification de l'habitat, composé principalement d'habitat ancien dégradé ;
- la redynamisation commerciale et culturelle ;
- l'amélioration de l'urbanité des espaces publics ;
- une nouvelle organisation des circulations et du stationnement.

Pour l'Etat, le programme mobilisera des crédits de l'ANRU et de l'Anah.

L'année 2017 a été consacrée à la réalisation des études de préfiguration du programme. Ces études sont en voies d'achèvement.

L'objectif est de signer la convention de renouvellement urbain, qui définit les investissements et le calendrier de réalisation, à la fin du premier semestre 2018.

Le programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD)

La convention pour le centre ancien d'Annonay au titre du PNRQAD, seul site retenu en région Rhône-Alpes sur les 25 sites prioritaires validés au niveau national, a été signé le 31 janvier 2012. La requalification du centre-ancien est entrée en phase opérationnelle.

Le programme bénéficie de **8,3 M€ de subventions de l'ANRU, et de l'Anah** dans le cadre des OPAH-RU 2011-2016- et 2017-2021.

La requalification de la place des Cordeliers qui a constitué la première phase du projet redonne aujourd'hui de l'attractivité à ce quartier et réaffirme sa centralité. En 2016, la place Poterne a également été réaménagée. Les travaux sur la place de la Liberté ont démarré en 2017, pour un livraison prévue en juin 2018.

Les travaux de reconstitution de logements sociaux sur l'îlot Boissy d'Anglas sont en cours. Les études pour la requalification des autres îlots d'habitat dégradé sont lancées.



Place des Cordeliers (source mairie d'Annonay) Requalification de la Place Poterne (source mairie d'Annonay)

La lutte contre les exclusions

La révision du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD)

Le 6^{ème} PDALHPD de l'Ardèche a fait l'objet d'un important travail de réflexion avec le Département, copilote du plan, et l'ensemble des partenaires concernés (services de l'État, collectivités, organismes de protection sociale, et Associations).

Ce 6^{ème} Plan est constitué de 13 actions qui s'articulent autour de 4 axes :

- Développer et améliorer l'offre des différents modes d'habitat,
- Renforcer les dispositifs d'accompagnement vers et dans le logement,
- Fluidifier les parcours en structurant les dispositifs,
- Piloter en intégrant la parole des "publics".

Le PDALHPD 2018 - 2024 définit pour les 6 ans qui viennent les chantiers à conduire pour faciliter l'accès et le maintien dans le logement des ardéchois les plus modestes.

Ce nouveau plan s'attache en particulier à prendre en compte la montée en charge du rôle des communautés de communes et d'agglomération dans le champ des politiques du logement.

Document d'orientation qui se veut opérationnel, le PDALHPD a vocation à être évalué chaque année par le comité responsable et à s'adapter en fonction de l'évolution de la réglementation et des besoins des ardéchois. Les ménages bénéficiaires des actions du plan seront progressivement associés à son évaluation et son pilotage.

La gestion des dispositifs et services

Le service (unité accès aux droits) a assuré la gestion de **10 817 754 €** qui représente 441 paiements et 62 engagements juridiques.

Le service s'attache à maintenir son activité de contrôle : 2 contrôles VAO (vacances adaptées organisées) sur les 49 déclarés et 1 contrôle de mandataire judiciaire à la protection des majeurs (préposé d'établissement) ont été réalisés.



La pension de famille de Toulaud inaugurée en 2017

L'activité du Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO)

Le SIAO a pour mission de mettre en lien les demandes d'hébergement ou de logement accompagné et l'offre disponible sur le département.

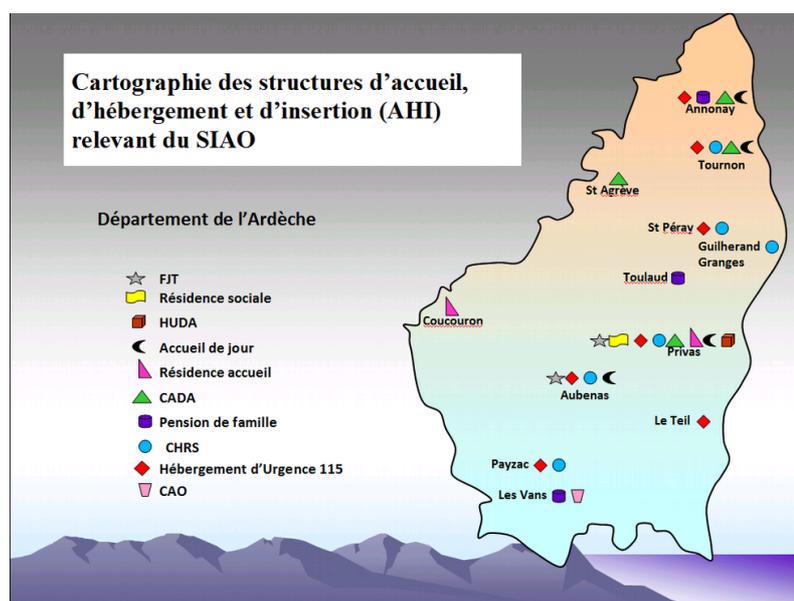
Il comprend deux activités : le 115 - hébergement d'urgence et le SIAO insertion pour les demandes d'hébergement d'insertion ou de logement accompagné.

Le 115 fonctionne 24H / 24 et 7J / 7. Le 115 ardéchois est mutualisé avec celui de la Drôme et constitue le seul 115 bi-départemental de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Le 115 a répondu à **2 851 appels** pour une demande d'hébergement et a formulé **2 139 propositions** pour ces demandes.

En 2017, le dispositif disposait de **75 places d'hébergement d'urgence**, renforcé par 9 places à compter du 1^{er} novembre pour faire face à la période hivernale. En cas d'insuffisance du dispositif des hébergements à l'hôtel sont proposées.

Le SIAO insertion a instruit **429 demandes d'hébergement** ou de logement accompagné. Il en a satisfait **169**. Le nombre total de places gérés est de 322 dont 121 en Centre d'Hébergement et de réinsertion sociale.

L'année a été marquée par la mise en service de **10 places nouvelles de pensions de famille** (8 à Toulaud et 2 aux VANS). Les travaux financés en PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) et conduits par les associations gestionnaires ont permis de réaliser des logements neufs, de belle qualité et aux loyers très abordables.



LA SANTE

L'offre de Soins Ambulatoires

Les exercices regroupés :

L'Ardèche comprend **15 Maisons de Santé Pluriprofessionnelles** en fonctionnement.

La MSP multi-sites de Bourg-Saint-Andéol - Saint-Montan a été labellisée en 2017.

5 projets se sont dessinés en 2017 et pourraient voir le jour en 2018.

5 MSP ont signé l'Accord Conventionnel Interprofessionnel mis en place en 2017.

Un projet d'Équipe de Soins Primaires (dispositif qui organise la coopération entre médecin généralistes et professionnels de santé) a émergé sur la commune d'Étable, sa validation est en cours.

Les contrats :

Le Pacte Territoire Santé a été décliné notamment au travers des contrats signés avec différents médecins :

- 7 contrats de Praticien Territorial de Médecine Générale (PTMG),
- 7 Contrats d'Aide à l'installation (CAIM),
- 8 Contrats de Stabilisation et de Coordination des Médecins (COSCOM),
- 2 Contrats de Solidarité Territoriale de Médecin (CSTM),
- 2 Contrats d'Engagement de Service Public (CESP),
- 1 Contrat de Transition pour les médecins (COTRAM).

Il s'agit de contrat tripartite Médecin CPAM / ARS qui permet de favoriser l'installation de nouveaux professionnels sur le territoire.

Les médecins correspondants SAMU :

L'Ardèche est un département précurseur en la matière. Le territoire est doté de **74 MCS**. Le nombre de médecins est constamment maintenu par la signature de nouveaux contrats lors de départ des titulaires.

La majeure partie des interventions concernent la cardiologie ou les traumatismes graves.

La volonté de développer la télémédecine :

Plusieurs MSP ou regroupement de professionnels de santé semblent intéressés par la télémédecine. Le projet de santé de la future MSP de Meyras fait partie de ces regroupements de professionnels investis dans sa mise en place.

L'augmentation des maîtres de stage en médecine générale :

Le développement des stages étant une porte d'entrée essentielle pour l'installation de futurs médecins dans les territoires ruraux, les médecins généralistes installés (notamment en MSP) sont de plus en plus sensibilisés à la nécessité de se former comme maître de stage.

L'accompagnement :

En matière de santé des partenariats **PJJ** (Protection judiciaire de la jeunesse), **IREPS** / (Instance régionale d'éducation et de promotion santé), / **ANPAA** (Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie) ont permis de proposer :

- aux mineurs suivis, diverses actions de promotion de la santé et du bien-être,
- aux professionnels, des outils pédagogiques sur l'approche de la santé et des compétences psycho-sociales.

Une convention a été signée en janvier 2017 entre la DTPJJ et les CPAM Drôme et Ardèche afin de garantir les droits à l'assurance maladie et l'accès aux soins des populations vulnérables.

LE SPORT, LA CULTURE ET LE TOURISME

Les manifestations sportives

En 2017, **344 dossier instruits dont 165** donnant lieu à arrêté d'autorisation et **179** à un récépissé de déclaration.

L'activité consiste aussi en du conseil aux associations ou aux collectivités sur la réglementation en vigueur.

Manifestations sportives

- 179 déclarations
- 165 autorisations



Les accueils collectifs de mineurs

L'évolution apparue depuis plusieurs années de l'augmentation des séjours courts (de 1 à 4 nuits) et séjours accessoires des accueils de loisirs, est toujours d'actualité.

Les séjours dans les campings sont en nette augmentation (conséquence de la crise qui fait baisser le nombre de touristes et incite à nouveau les propriétaires à accueillir des groupes de mineurs). La plupart des séjours présente peu ou pas de problèmes.

L'absence ou la non-conformité du test d'aisance aquatique a été constaté dans un nombre relatif de séjours. Des rappels à la réglementation ont été opérés dans chacun des cas.

Concernant les séjours courts accessoires aux accueils de loisirs, il convient de noter de manière récurrente le manque d'expérience des animateurs détachés pour l'encadrement des « mini-camps ».

Des réunions sur la réglementation sont organisées par la DDCSPP. Des contacts téléphoniques réguliers permettent de répondre à toutes les questions sur les exigences réglementaires en amont de l'été. Cette valeur ajoutée se traduit par une conformité satisfaisante des séjours proposés par les organisateurs d'accueils de loisirs ardéchois.

Le constat négatif concerne plus les séjours réalisés en Ardèche par des organisateurs extérieurs au département : méconnaissance de l'environnement réglementaire de la part des organisateurs et des directeurs de séjours, ainsi que de l'environnement et des activités sportives « de nature ».

Domaines	Indicateurs	2014	2015	2016	2017	Commentaires
Accueil collectif des mineurs	nombre de contrôles séjours de vacances et accueils de loisirs	106	120	96	74*	Hors bâtiments hébergeant les mineurs.
	nombre de structures d'accueils de loisirs déclarées	182	179	196	209	
	nombre de périodes d'accueil déclarées	903	840	803	1 143	
	nombre d'enfants en accueil de loisirs	26 429	24 356	30 078	33 316	Hausse due à la réforme des rythmes scolaires
	nombre de séjours de vacances se déroulant en Ardèche	879	767	660	714	stabilité
	nombre d'enfants en séjours de vacances	11 716	12 497	12 755	12 691	stabilité
	nombre de chantiers de jeunes visités	5	2	3	3	
	Nombre de BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur)	261	198	224	211	

Le service civique

Au 31 décembre 2017, **58 décisions** concernant des structures ardéchoises ont été validées :

- **21 agréments,**
- **37 avenants annuels.**

(53 décisions en 2015 et 77 en 2016).

Agréments locaux	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	TOTAL
1ère demande	14	17	14	3	8	17	30	14	117
Renouvellement		1	3	6	4	16	4	7	41
TOTAL	14	18	17	9	12	33	34	21	158

En 2016, la durée de l'agrément est passée de 2 à 3 ans. Ainsi, au 31 décembre 2017, **88 structures sont agréées** dont :

- 65 associations,
- 15 collectivités (seulement 2 avant octobre 2015),
- 7 établissements,
- 1 fondation.

Les volontaires engagés

Volontaires	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	TOTAL
« Locaux »	8	38	49	28	33	62	98	112	428
« Nationaux »	20	16	23	18	17	65	83	117	359
TOTAL	28	54	72	46	50	127	181	229	787

Dans le cadre des agréments nationaux, les services de l'État ont engagé **53 volontaires** en 2017 contre 17 en 2015 et 14 en 2016. **151 engagements locaux** étaient programmés cette année, contre 132 en 2016 et 72 en 2015.

En 2017, grâce à l'intermédiation, des associations Amesud et Mézenc Gerbier, le nombre moyen de volontaires par structure est passé de 1,2 à 2.

Sur les 112 volontaires effectivement engagés en 2017 sur agréments locaux, 97 l'étaient par des associations ; 10 par des collectivités et 5 par des établissements publics.

Taux de recrutement :

- Associations : 75 %,
- Collectivités : 63 %,
- établissements : 83 %.

Le développement du dispositif en Ardèche

Un "comité de coordination départementale" a été constitué en cours d'année. Il est constitué des services de l'État, du Conseil Départemental, de l'association(s) des maires, du Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS), d'Amesud, de Formation Emploi Avenir (FEA), de la fédération des Œuvres Laïques (FOL) et de l'Uniscité.

L'action de ce comité se concentre sur le développement, chacun dans son domaine, avec des objectifs communs sur le nombre de structures et de volontaires pour les agréments tant nationaux que locaux.

L'intermédiation

L'intermédiation permet à de petites structures, associations et collectivités, de bénéficier du dispositif. Dorénavant, les organismes publics pourront mettre des volontaires à disposition d'autres organismes publics, ce qui pourrait s'avérer intéressant notamment dans le cadre des intercommunalités.

L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION

L'expérimentation et l'innovation pour une école équitable

La loi de refondation de l'École de la République amène les enseignants et l'ensemble des équipes éducatives à repenser les dispositifs existants pour accompagner l'élève à devenir acteur de ses propres apprentissages.

Des expérimentations accompagnées depuis 2016 et poursuivies en 2017 permettent des réflexions autour des cycles, des rythmes scolaires, ainsi que l'espace et le temps des élèves.

Des projets nouveaux ont débuté à la rentrée 2017, notamment :

- **la mutualisation inter-niveaux** des enseignements artistiques autour du Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle au collège de Saint-Cirgues-en-Montagne ;
- mise en place d'un dispositif de **tutorat** entre pairs à destination des élèves en difficulté, permettant la responsabilisation et une plus grande autonomie des élèves, au collège Ageron de Vallon-Pont-D'arc ;
- expérimentation d'une classe pour les élèves à **besoins particuliers** de la sixième à la troisième au collège des deux Vallées à la Voulte-sur-Rhône.

Une « **semaine de l'Innovation** » a été organisée en Ardèche, en collaboration avec François MULLER, du Département Recherche Développement Innovation et Expérimentation du ministère de l'éducation nationale et la cellule académique de Grenoble.

Ces cinq journées ont été dédiées à des observations in situ dans les classes des écoles et des établissements scolaires, à Vernoux-en-Vivarais, à Le Teil et à Annonay, à des laboratoires d'analyses et à des temps d'échanges autour d'expérimentation existantes à Privas et à Le Teil.

La scolarisation des enfants de moins de 3 ans

« L'accueil des enfants de moins de 3 ans est assuré en priorité dans les écoles et classes maternelles situées dans un environnement social défavorisé, que ce soit dans les zones urbaines, rurales ou de montagne (...) et particulièrement en zone d'éducation prioritaire » Code de l'éducation.



Près de 25 % des enfants de moins de 3 ans sont scolarisés. Cette scolarisation s'élève à 40 % dans les écoles classées en réseau d'Éducation Prioritaire, soit 10 points de plus que l'objectif national.

L'accueil et la scolarisation des enfants de moins de trois ans peuvent prendre des formes variées réperçant aux ressources locales et à la taille des écoles :

- dans une classe de l'école maternelle, spécifique et adaptée aux besoins des jeunes enfants ;
- dans des classes scolarisant des élèves d'âge maternel et d'âge élémentaire ;
- un accueil en milieu mixte, dit « classe passerelle », associant les services de petite enfance et l'école dans le cadre de dispositifs conçus localement, en partenariat entre l'éducation nationale, le conseil départemental, les mairies : Le département compte deux classes passerelles, à Aubenas et à Tournon-sur-Rhône, qui facilitent la première immersion en milieu scolaire de ces très jeunes enfants.

L'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers

Les Unités Locales d'Inclusion Scolaire (ULIS), dans le premier et second degré, sont des dispositifs ouverts constituant une des modalités de mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique pour les élèves à besoins particuliers.

L'Ardèche dispose de **19 ULIS-école**, dont 3 ouvertes à la rentrée 2017, de **12 ULIS-collège**, dont 1 ouverte en septembre 2017, et de **2 ULIS-lycée** professionnel, soit **33 ULIS**.

Une convention thématique en faveur de l'école inclusive a été signée entre l'agence régionale de santé et la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, dont l'objectif est de renforcer la coopération entre les établissements scolaires et les établissements et services médico-sociaux.



Accueil et scolarisation des élèves allophones

L'obligation d'accueil dans les écoles et les établissements s'applique de la même façon pour les élèves allophones nouvellement arrivés en France que pour les autres élèves.

A son arrivée, chaque enfant ou jeune est positionné dans un niveau scolaire en fonction de l'âge et de ses capacités en concertation avec l'équipe éducative. Il est inscrit dans une classe de référence, en école ou dans le second degré, et bénéficie, pour l'enseignement du français, d'une prise en charge personnalisée et évolutive.

Les projets d'accueil et de scolarisation mis en place pour ces élèves visent avant tout un objectif d'inclusion scolaire.

Près de **300 élèves allophones (110 dans le 1er degré, 180 dans le second degré)** bénéficient d'une prise en charge spécifique portée par 6 enseignants du 1er degré et 5 dispositifs collège.

Identification et accompagnement des jeunes en situation de décrochage scolaire

Tout jeune en situation de décrochage scolaire doit être identifié et accompagné, au moyen de dispositifs mis en place à plusieurs niveaux progressifs.

Au niveau de l'établissement :

Coordonnées par le référent décrochage présent dans chaque établissement, des solutions sont recherchées pour chaque élève identifié à travers les dispositifs d'accompagnement et d'aménagement pédagogique :

- le projet personnalisé de réussite éducative (PPRE),
- le plan d'accompagnement personnalisé (PAP),
- le projet d'accueil individualisé (PAI),
- le dispositif relais, pour la rescolarisation et la resocialisation des collégiens en rupture scolaire (deux dispositifs relais en Ardèche).

Dans chaque établissement, le **groupe de prévention du décrochage scolaire (GPDS)**, piloté par le chef d'établissement, réunit les membres ou représentants de la communauté éducative qui examinent les situations particulières signalées par les enseignants.



Au niveau du bassin d'emploi et de formation :

Pour les élèves en lycées et lycées professionnels, trois **missions de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS)**, dans les bassins de Aubenas, Privas et Tournon, contribuent, avec les équipes pédagogiques, à la prévention du décrochage scolaire et à l'accompagnement des élèves dans un parcours de raccrochage adapté.

Les deux réseaux **FOQUALE** (Formation QUALification Emploi) de l'Ardèche, constitués de proviseurs de lycées et de lycées professionnels, de principaux de collèges, de directeurs de Centre d'Information et d'Orientation (CIO), du directeur du lycée agricole, de formateurs de Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS), rassemblent les établissements et dispositifs relevant de l'Éducation nationale.

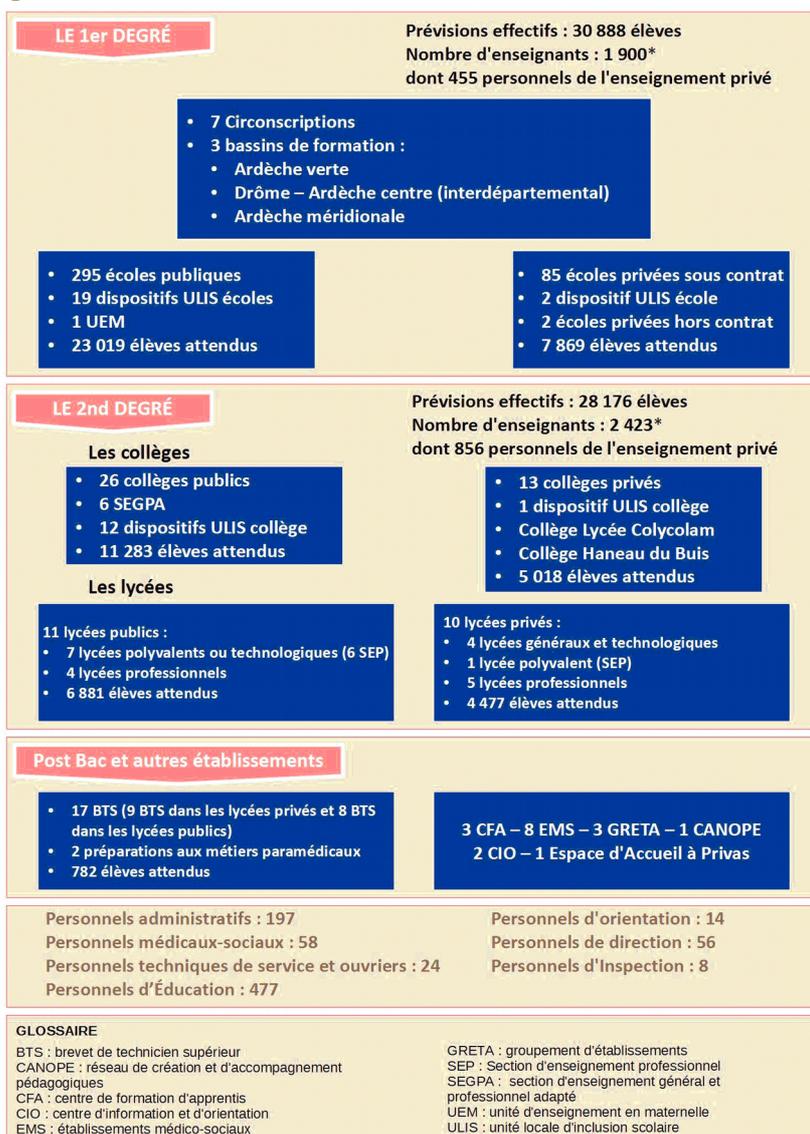
Ils développent des mesures de remédiation et favorisent la mutualisation des expériences réussies, afin de faciliter le retour en formation des jeunes décrocheurs.

Au niveau départemental :

Les **2 plateformes de suivi et d'appui au décrochage (PSAD)** au nord et sud du département, sont animés par les directeurs de Centre d'Information et d'Orientation (CIO) et la Mission Locale.

Elles coordonnent les acteurs locaux de la formation, de l'orientation et de l'insertion des jeunes, pour proposer aux jeunes sans diplôme et sans emploi des solutions de formation ou d'insertion.

Statistiques générales de l'Éducation Nationale en Ardèche



LA VIE DEMOCRATIQUE ET LA CITOYENNETÉ

Les archives départementales

Les Archives départementales ont été créées à la Révolution française.

Elles sont tenues d'accueillir et gérer les archives des services de l'État, du Département, des collectivités territoriales et de leurs groupements ainsi que des autres personnes morales du droit public, des organismes de droit privé chargés de la gestion des services publics ou d'une mission de service public, des minutes et répertoires des officiers publics ou ministériels, ainsi que celles qui leur sont confiés.

Par conséquent, celles-ci collectent, classent, conservent, communiquent et valorisent tous les documents d'origine publique ou privée concernant l'Ardèche.

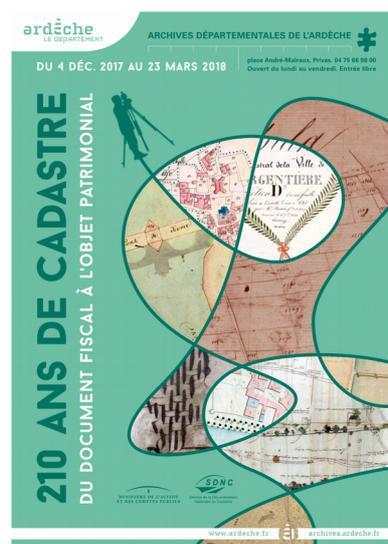
Les Archives départementales assurent, dans les limites du département et sous l'autorité du Préfet, le contrôle scientifique et technique de l'État sur les archives.

« 210 ans de cadastre » :

A l'occasion du 210^{ème} anniversaire de la loi du 15 septembre 1807 portant création du cadastre parcellaire, les Archives départementales ont proposé une exposition « 210 ans de cadastre ».

Du document fiscal à l'objet patrimonial du 4 décembre 2017 au 23 mars 2018, accompagnée de conférences, d'ateliers pour adultes et de présentation de la matrice cadastrale numérique.

La conférence inaugurale s'est tenue le 14 décembre 2017 *Un cadastre avant le cadastre : les compoix ardéchois.*



conférence à 18h30
le jeudi 13 avril 2017
aux Archives départementales

**1942, l'année de tous les dangers ?
Les rafles de l'été 42 en France et
en Ardèche**

Eric Darrieux, professeur agrégé chargé du service éducatif des Archives départementales de l'Ardèche.
Entrée libre dans la limite des places disponibles.

Lorsque l'année 1942 commence, voici déjà près d'un an et demi que la France n'est officiellement plus en guerre aux termes d'un armistice signé le 25 juin 1940. Mais, dans l'histoire de la seconde Guerre mondiale, l'année 1942 représente l'année de tous les dangers pour les populations juives française et étrangère installées en zone occupée ou en zone libre. Certes, 1942 ne marque pas le début de la persécution antisémite car les premières mesures concernant les juifs en France datent d'octobre 1940, avec le premier « Statut des Juifs » définissant la qualité de « celui qui est juif ». L'année 1942 ne marque pas non plus le début des arrestations : les premières interpellations de juifs étrangers « convoqués pour examen de situation » ont déjà eu lieu à Paris en mai 1941. Alors quelle fut la spécificité de l'année 1942 dans l'histoire de la seconde Guerre mondiale et en quoi le département de l'Ardèche a-t-il aussi été concerné par cette histoire ? Eric Darrieux se propose de répondre à ces questions.



www.ardeche.fr archives.ardeche.fr

1942, l'année de tous les dangers ? Les rafles de l'été 42 en France et en Ardèche.

Dans le cadre des commémorations du 75^{ème} anniversaire des rafles de 1942, une conférence a été donnée aux Archives départementales le 13 avril 2017 par Eric DARRIEUX, professeur agrégé chargé du service éducatif des Archives de l'Ardèche.

Les archives en quelques chiffres :

- Fonds d'archives conservés au 31.12.2017 : 21418, 40 ml
- Visas d'élimination accordés aux organismes publics (CST) : 2441, 28 ml
- Numérisation (pages et images) : 199 993
- Fréquentation du site Internet (visites / documents vus) : 640 346 / 40 461 963

Le devoir de mémoire

Le voyage au camp de Struthof et à Hartmannswillerkopf

En mai 2017, **45 élèves ardéchois** se sont rendus en Alsace afin de visiter le camp du Struthof et d'arpenter la colline du Hartmannswillerkopf.

Leurs copies et travaux, dans le cadre du Concours National de la Résistance et de la Déportation (CNRD), avaient été retenus au niveau départemental pour être présentés au jury académique.

Ce voyage, d'une durée de 3 jours, était encadré par des professeurs ardéchois et le directeur du service départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG), maître d'œuvre de ce voyage cofinancé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le département de l'Ardèche.



Les lauréats ardéchois du CNRD devant le mémorial du Hartmannswillerkopf

La participation des écoliers aux cérémonies commémoratives

Un effort tout particulier a été fourni par le service départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, pour associer les écoles de Privas aux cérémonies commémoratives.

Cela s'est traduit, par la participation de 3 écoles privadoises (René Cassin, Rosa Parks, Saint-Joseph) aux hommages du 11 novembre 2017.

Les élèves interprétèrent, pour la circonstance, la Marseillaise et ont lu des témoignages et des poèmes de Poilus.



Madame LEVY et ses élèves (Ecole René Cassin) lors du 11 novembre 2017

Solidarité aux familles d'anciens combattants

Le service départemental a accordé **75 000 € d'aide sociale** à ses ressortissants dans le besoin.

Le service a organisé conjointement avec le service de la Drôme sa journée solidarité et son hommage aux pupilles de la Nation, le 8 décembre 2017, dans les murs de la mairie de Guilhaud-Granges.

Devant près de 120 personnes, les pupilles ardéchoises et drômoises qui avaient été invités à l'Elysée témoignèrent à la fois sur leurs échanges parisiens et leurs expériences personnelles.

Dans ce cadre, Madame Françoise KERN, professeure agrégée d'histoire a donné une conférence interactive sur le rôle des femmes dans la Grande Guerre.

Le Bleuet de France

En Ardèche, les collectes du Bleuet de France ont permis de récolter **6 231,33 €**.

Ce chiffre est en nette amélioration par rapport à l'année 2016 puisque l'on constate une augmentation des dons d'un montant de 835,01 €.

Surtout, ces collectes ont permis de mobiliser et de sensibiliser les jeunes (École René Cassin de Privas, Collège Charles de Gaulle de Guilhaud-Granges, Conseil municipal des jeunes de la même commune...) sur l'utilisation des fonds glanés.



L'organisation des élections

Les services de la préfecture se sont mobilisés pour l'organisation des élections législatives et présidentielles. A chaque soirée électorale, c'est :

- 29 personnes mobilisées pour la soirée électorale au niveau des services de la préfecture, 16 personnes pour la saisie des résultats et 3 personnes de la préfecture et des sous-préfectures présentes pour assurer la tenue des bureaux de vote test.
- Le coût de préparation pour les élections présidentielles est de : **346 692 euros** ;
- Le coût de préparation pour les élections législatives est de : **395 382 euros** ;
- En 2017, concernant l'arrondissement de Largentière, l'activité électorale a concerné l'organisation d'élections municipales sur 5 communes, l'acceptation de 10 démissions d'adjoint au maire, la désignation des délégués de l'administration pour les 153 communes de l'arrondissement (période de 3 en été).

Les visites officielles

- Déplacement du président de la République **François HOLLANDE** sur le site de l'usine IVECO à Annonay, le 7 avril 2017.



- Visite ministérielle de **Laura FLESSEL**, Ministre des sports, au Pouzin pour le lancement du Tour cycliste international féminin, le 5 septembre 2017.



- Visite ministérielle de **Jacqueline GOURAULT**, Ministre auprès du Ministre d'État, ministre de l'Intérieur, lors du congrès des maires à Aubenas, le 26 octobre 2017.



- Le député de la 2ème circonscription de l'Ardèche, **Olivier DUSSOPT**, est devenu secrétaire d'État en décembre 2017.



L'accueil des étrangers

- Nombre de titres de séjour délivrés : environ 1 600 cartes de séjour délivrées et 2 300 récépissés établis
- Asile : quasi doublement de la demande d'asile soit + 94 % de primo demandeurs (264) en 2017
- Nombre de contentieux : la tendance à la hausse se poursuit avec +25 % de décisions judiciaires et administratives à traiter (environ 150)

L'année a été marquée par la mise en œuvre de la réforme créée par la Loi du 07 mars 2016 et par l'instauration des cartes de séjour pluriannuelles.

La délivrance des titres

En matière de titres, **le transfert de la mission CNI / passeports aux centres régionaux (CERT)** a conduit à engager, au delà des seuls aspects logistiques :

- une importante campagne de communication vers la presse locale et les collectivités (1 réunion-débat pour les élus de chaque arrondissement)
- et un vaste travail d'animation du réseau des mairies-stations (dont l'installation de 2 nouveaux dispositifs à Saint-Agrève et Coucouron + 1 aux Vans en 2018).

Par ailleurs **48 passeports temporaires** et **42 passeports de mission et service** (total de 90) ont été délivrés sur l'année 2017.



LE PLAN PREFECTURE NOUVELLE GENERATION (PPNG)

Les services de la Préfecture ont poursuivis la modernisation des services rendus à l'utilisateur en généralisant la délivrance des titres de circulation des véhicules et permis de conduire par voie dématérialisée.

Le Site de l'ANTS (agence nationale des titres) est désormais responsable de la délivrance de ces documents.

En conséquence, **les guichets d'accueil au public ont été fermés le 31 octobre 2018** définitivement et ont permis le déploiement des agents concernés sur des missions prioritaires de l'État

Un accompagnements et des bornes numériques ont été mises en place afin d'aider les personnes ne disposant pas du matériel nécessaire, en Préfecture et sous-préfecture.

Par ailleurs, les 21 MSAP du département ont été mobilisées afin d'accompagner les usagers dans la réalisation de leurs démarches lorsqu'ils en ont besoin.

Les demandes relatives aux titres de conduite

Depuis le 6 novembre 2017, les Préfectures ne traitent les demandes relatives aux titres de conduite. Celles-ci doivent obligatoirement être réalisées sur Internet, site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS), à l'adresse suivante : <https://ants.gouv.fr/>.

La préfecture reste compétente uniquement pour les « missions de proximité », à savoir :

- ➔ organisation de commissions médicales que pour les usagers résidant en Ardèche, notamment suspension ou annulation du permis après une infraction liée à la conduite (alcool ou stupéfiant) ;
- ➔ échange de permis non européen détenu par un usager n'ayant pas la nationalité européenne, suisse ou monégasque ;
- ➔ délivrance attestation aptitude physique pour les taxis, ambulance, VTC... ;
- ➔ délivrance du récépissé de restitution d'un titre invalidé pour solde de point nul ;
- ➔ délivrance d'un relevé intégral d'information du permis de conduire.



LA DEMATERIALISATION DES PROCEDURES

Annexe 2

Les outils de la gendarmerie

Depuis plusieurs années, la gendarmerie poursuit son mouvement de transformation pour s'adapter aux évolutions d'une société de plus en plus connectée. Il s'agit aussi de simplifier et d'alléger les tâches administratives pour une meilleure efficacité.

Ainsi, 3 processus numériques sont en cours de finalisation de déploiement avec pour but de faciliter le travail du gendarme et de répondre au mieux à la demande de nos concitoyens :

- ➔ **NEOGEND** : Nouvel Environnement Opérationnel du GENDarme ;
- ➔ **MCG** : Main Courante Gendarmerie
- ➔ **CHROMOS** : Convocation Hybride de la Réserve Opérationnelle – Normalisation du Service.

MCG
Mettre en œuvre un outil informatique pour répondre à l'attente de nos concitoyens et améliorer la qualité du travail du gendarme.



AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC ET SIMPLIFIER L'ACTION DU GENDARME

Quatre objectifs principaux

1- Répondre aux attentes de la population

Dès lors qu'elle s'impose par l'ouverture d'une procédure, toute information rapportée par un usager aux fins d'enregistrement pourra être, à sa demande, consignée dans une main courante.

2- Simplifier l'action du gendarme

Le formalisme de la MCG et l'absence de suite à donner (investigation ou transmission à une autorité) doivent se traduire par une simplification de son action.

3- Mieux valoriser les informations recueillies

En fonction de la nature et de l'intérêt des informations contenues dans une MCG, celles-ci peuvent être valorisées dans une procédure judiciaire (feuille jointe d'un procès-verbal d'investigation), transmises ultérieurement à une autorité (feuille jointe d'un constat ou d'un PV de renseignement administratif ou militaire) ou être enregistrées dans une fiche de renseignement simplifiée (FRS) ;

4- Alléger la transmission des procédures

Jusqu'à présent, le recueil d'une déclaration d'un usager imposait la rédaction d'un procès-verbal et sa transmission systématique à une autorité. La mise en œuvre de la MCG diminuera notablement ces transmissions et, par voie de conséquence, le nombre de retour pour enquête sous la forme de soit transmis.



LA GÉNÉRALISATION DE LA MCG À TOUTES LES UNITÉS DE GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE

- fait suite à une expérimentation réussie au sein du GDD 90 ;
- intègre les enseignements tirés du RETEX terrain ;
- participe plus largement à l'amélioration du lien Gendarmerie / population.



Ces équipements opérationnels visent à offrir un nouveau modèle d'accès aux données opérationnelles en situation de mobilité, améliorer la sécurité et l'efficacité en intervention des primo-intervenants ainsi qu'à simplifier les processus de travail pour les agents engagés sur le terrain.

Les outils de la police

Des terminaux mobiles sous l'appellation **NEO** (nouvel équipement opérationnel) de type smartphones ou tablettes tactiles permettant une connexion sécurisée avec les systèmes d'information de Ministère de l'intérieur.

En Ardèche, **20 tablettes et 18 smartphones** ont été répartis sur les trois circonscriptions de police du département (Privas, Aubenas et Guilherand-Granges), et **9 smartphones** équiperont désormais le service départemental du renseignement territorial.





L'archivage numérique

Dans le cadre de la transition numérique de l'administration, les Archives départementales modernisent leurs outils de gestion.

Les premiers travaux de changement de système d'information archivistique (SIA) et d'acquisition d'un système d'archivage électronique (SAE) ont été lancés en 2017.

Le Département de l'Ardèche a obtenu **une subvention de 37 526 €** de l'État dans le cadre du programme AD-ESSOR pour la mise en place de l'infrastructure de stockage dédiée à l'archivage électronique.

La télédéclaration fiscale

Comme dans le reste de la France, les opérateurs ardéchois sont concernés depuis quelques années par un fort processus de dématérialisation des différentes démarches, rendant à terme obligatoire la réalisation de l'ensemble des déclarations via un espace informatique dédié.

Le chantier principal développé en 2017 est le dépôt en ligne de la Déclaration Récapitulative mensuelle (DRM) à l'aide de l'application Contribution Indirectes en Ligne (CIEL).

Les téléprocédures en agriculture

Le public agricole se tourne vers l'administration numérique

Progressivement, grâce à un investissement des services de l'État et des organisations professionnelles agricoles pour l'accompagnement des agriculteurs, le mode de dépôt des demandes d'aides agricoles privilégié par les exploitants est devenu la télédéclaration (déclaration par voie informatique) grâce aux téléprocédures développées par le ministère de l'agriculture.

A tel point que depuis 2016, les demandes d'aides agricoles de la politique agricole commune (PAC) ne peuvent être déposées que sous format numérique sur un outil spécifique conçu par le ministère de l'agriculture : **TéléPAC**.

LES INTERVENTIONS DE L'ÉTAT

Domaine	Action	Montant
Soutien aux collectivités	DETR, DSIL, FNADT, ...	26 342 827 €
	FCTVA	19 328 651 €
	DGF-DGD-DGD urbanisme	134 552 378 €
Défense et sécurité	FIPD	188 841 €
	Sécurité routière	30 116 €
Emploi	Appui financier aux acteurs locaux et aux mutations économiques	1 250 000 €
	Mesures en faveur des jeunes, IAE	4 300 000 €
	Chômage partiel	600 000 €
	Contrats aidés	34 000 000 €
Éducation nationale	Plan numérique	196 100 €
	Jeunesse et vie associative	44 600 €
Agriculture, forêt, biodiversité	PAC	43 500 000 €
	Développement rural (aides à l'installation et à l'investissement)	5 368 000 €
	Calamités agricoles	3 000 000 €
	Défense des forêts contre l'incendie	310 300 €
	Natura 2000	266 000 €
Logement	Habitat (privé, insalubre, ...)	5 855 026 €
	Accès au logement	311 679 €
	Rénovation urbaine des quartiers anciens dégradés	635 370 €
Protection des populations	Fonds Barnier (risque inondation, mouvement de terrain, ...)	134 664 €
	PAPI	600 000 €
	Sécurité et qualité sanitaire	304 512 €
Cohésion sociale	Politique de la ville	344 620 €
	Asile (CADA, CAO, etc) et accès à la nationalité	2 222 704 €
	Famille vulnérables, handicap,	3 948 044 €
	Insertion sociale, CHRS, SIAO, urgence et 115	4 345 497 €
	Anciens combattants	111 106 €
Culture-architecture	Monuments historiques	862 741 €
TOTAL		292 953 837 €

Vos interlocuteurs en Ardèche

Préfecture de l'Ardèche

Rue Pierre Filliat
07007 PRIVAS
Tél : 04 75 66 50 00

Sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône

Rue Boissy d'Anglas - BP 62
07301 TOURNON SUR RHONE
Tél : 04 75 07 07 70

Sous-préfecture de Largentière

23, rue Camille-Vielfaure
07110 LARGENTIERE
Tél : 04 75 89 90 90

Direction Départementale des Territoires (DDT)

2 place Simone Veil – BP 613
07006 PRIVAS
Tél : 04.75.65.50.00

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)

7 boulevard du lycée – BP 730
07007 PRIVAS
Tél : 04.75.66.53.00

Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP)

3, avenue Saint-Exupéry – BP 733
07007 PRIVAS Cedex
Tél : 04 75 64 00 22

Unité Territoriale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi (UT DIRECCTE)

15, avenue Clément Faugier
07000 PRIVAS
Tél : 04 75 66 74 74

Unité Territoriale de la direction régionale des affaires culturelles (UT DRAC)

2, place Simone Veil - BP727
07007 PRIVAS Cedex
Tél : 04 75 66 74 90

Unité Territoriale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (UT DREAL)

2 place Simone Veil – BP613
07006 PRIVAS Cédex
Tél : 07 75 65 51 53

Direction des Services de l'Education Nationale (DSDEN)

Place André Malraux - BP 627
07006 PRIVAS Cedex
Tél : 04 75 66 93 00

Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP)

11, avenue du Vanel - BP 714
07007 PRIVAS Cedex
Tél : 04 75 65 55 55

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

Chemin de Saint-Clair - BP 718
07007 PRIVAS Cedex
Tél : 04 75 66 36 00

Archives Départementales de l'Ardèche

Place André-Malraux - BP 737
07007 Privas
Tél : 04 75 66 98 00

Agence Régionale de Santé – Délégation Drôme Ardèche

Avenue du Moulin de Madame - BP715
07007 PRIVAS Cedex
Tél : 04 72 34 74 00

Délégation territoriale de la protection judiciaire de la Jeunesse Drôme Ardèche

9, avenue Saint Exupéry – BP619
07006 PRIVAS
Tél : 04 75 64 65 61

Groupement de gendarmerie départementale

Caserne Rampon
Place du champs de mars
07000 PRIVAS
Tél : 04 75 20 90 33

Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG)

7, bd du lycée
07000 PRIVAS
Tél : 04 75 64 21 13

Office national des forêts (ONF)

10, place olivier de Serres
07200 AUBENAS



Directeur de la publication : M. Philippe COURT, Préfet de l'Ardèche

Composition : Service interministériel des politiques publiques et de l'appui territorial / Bureau de la coordination et des enquêtes publiques

Cartographie : DDT de l'Ardèche / UDAP de l'Ardèche / Préfecture de l'Ardèche

Crédits photos : préfecture de l'Ardèche - DDT de l'Ardèche - DDCSPP de l'Ardèche - UDAP de l'Ardèche - DT ARS de l'Ardèche - groupement de gendarmerie de l'Ardèche - SDIS de l'Ardèche - ONACVG de l'Ardèche